



HAL
open science

Évaluation du dispositif sport dans les quartiers : focus sur les quartiers de Penhars-Kermoyan

Jeoffroy Le Corre

► **To cite this version:**

Jeoffroy Le Corre. Évaluation du dispositif sport dans les quartiers : focus sur les quartiers de Penhars-Kermoyan. Sciences de l'Homme et Société. 2015. dumas-01316506

HAL Id: dumas-01316506

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01316506v1>

Submitted on 17 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université de Bretagne Occidentale
UFR Sport et Education Physique

Master 1 – Sport Santé Société
Administration, Territoire, Intégration

**EVALUATION DU DISPOSITIF SPORT DANS LES
QUARTIERS :
FOCUS SUR LE QUARTIER DE PENHARS-KERMOYSAN**

Auteur : Jeffrey Le Corre

Directeur de mémoire : Florian Lebreton

Année universitaire : 2014-2015

Université de Bretagne Occidentale
UFR Sport et EP
20 avenue Le Gorgeu – CS 93837
29238 BREST Cedex

Sommaire

Sommaire	2
Remerciements.....	3
I) Contextualisation.....	4
II) La ville de Quimper	8
III) Le Sport à Quimper	14
IV) Le sport et les territoires prioritaires	28
V) Méthodologie	46
VI) Résultats et Analyses	55
VII) Conclusion et préconisations.....	74
VIII) Annexes.....	79
1) Résumé :	79
2) Bibliographie :	80
3) Glossaire :	82
4) Bilan partagé avec le CDAS :	83
5) Bilan Partagé avec le Service de Prévention Spécialisé :	85
6) Extrait du Rapport de la ville 2013 :	87
7) Extrait du bilan « Sport dans les quartiers 2013 ».....	89
8) Entretien avec le coordonnateur du dispositif Sport dans les quartiers :	Erreur ! Signet non défini.
9) Entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative. ...	Erreur ! Signet non défini.
10) Entretien avec l'animateur sportif de la Maison Pour Tous de Penhars...	Erreur ! Signet non défini.
11) Entretien avec la personne responsable du secteur Socio-culturelle, et référente concernant le PEL.	Erreur ! Signet non défini.
12) Table des matières :	96

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à Florian LeBreton qui en tant que Directeur de ce mémoire a su m'éclairer dans mon travail, ma réflexion, et dans les lectures scientifiques en lien avec le thème.

Je souhaite également remercier Sébastien Delacroix, mon tuteur de stage, Pierre Yves Daniel, ainsi que les membres de la Direction du Sports de la Ville de Quimper pour leur accueil et leur disponibilité.

I) Contextualisation

1) Le choix du stage, négociations :

Dans le cadre du master SSSATI, (Sport et Sciences Sociales, Administration, Territoire, Intégration) nous réalisons en master 1 un stage d'un volume horaire d'environ 160 heures. Mon choix s'est porté vers une collectivité territoriale, la ville de Quimper. Qu'est ce qui explique ce choix ?

Cette année j'ai donc décidé de continuer mon cursus universitaire au sein du Master SSSATI après avoir validé une licence en Management du Sport avec une spécialité parcours nautique l'an passé. En Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), les métiers de la fonction publique territoriale sont souvent valorisés :

- L'opérateur territorial des activités physiques et sportives (OTAPS).
- L'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS).
- Conseiller territorial des activités physiques et sportives (CTAPS).

L'envie d'en savoir un peu plus sur ces métiers est la première raison qui m'a poussé à me diriger vers une collectivité territoriale.

Concernant mon parcours professionnel, je suis issu de la filière nautique. Après avoir longtemps pratiqué la voile, j'ai passé mon monitorat de voile à 18 ans, et ensuite le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire, et du Sport (BPJEPS) voile/kayak à 20 ans. Je touche un peu à tous les supports nautiques, comme la voile, la planche à voile, le kitesurf, le surf. Grâce à mes diplômes professionnels j'ai déjà côtoyé le monde du travail, seulement mes différentes expériences professionnelles se sont surtout inscrites dans des structures associatives ou privées. Même si j'ai été amené à travailler en relation avec des services municipaux, c'est encore un milieu et un fonctionnement que je connais très peu. La curiosité de découvrir un nouvel environnement, vers lequel le master SSSATI tend à former est la seconde raison pour laquelle je me suis décidé à me diriger vers une collectivité territoriale.

La troisième raison est motivée par ma volonté de mieux appréhender le fonctionnement d'une collectivité territoriale, et notamment la manière dont sont choisies ses orientations politiques. En effet, la culture du nautisme est omniprésente sur tout le littoral

breton. Les villes accordent un fort intérêt quant au développement et à la promotion de la filière nautique. Mieux comprendre comment fonctionnent les relations entre le service public et ses partenaires me paraît être intéressant pour mon projet professionnel.

Au début de la recherche de stage, j'avais décidé dans un premier temps de me tourner vers des structures directement implantées dans le paysage nautique breton, comme Nautisme en Finistère, le Comité Départemental de Voile. Cependant je n'ai pas pu obtenir les retours escomptés. Soit parce que les structures en question estimaient ne pas disposer des bonnes conditions d'accueil et d'encadrement d'un stagiaire, soit parce qu'elles n'avaient pas de missions intéressantes à me proposer sur un mois de Stage.

Le stage de Master 1 étant en quantité horaire moins important et moins décisif que celui de master 2 concernant l'orientation professionnelle, il me semble intéressant d'enrichir mon parcours par la connaissance d'un nouveau milieu.

J'habite la commune de Penmarc'h en Finistère sud. La ville de Quimper s'y trouvant à 30 min en voiture, de ce fait j'y ai passé beaucoup de temps, je connais déjà certaines infrastructures sportives pour les avoir fréquentées. J'y ai également déjà travaillé, en tant que surveillant de Baignade à la piscine Aquarive, et dans le cadre de ma formation de BPJEPS au centre nautique de Creac'h Gwen sur du Kayak Scolaire. Cette ville et son paysage sportif ne me sont donc pas totalement inconnus. De ce fait, j'ai déjà une vision globale des atouts et des points faibles. Je n'arrive pas en territoire inconnu.

2) Les modalités de sa négociation :

C'est suite à l'intervention de Sébastien Delacroix (responsable du service animation sportive de la ville de Quimper) à la faculté de STAPS pour nous présenter le Projet Sportif Territorial(PST) de Quimper que j'ai établi un premier contact avec lui à la fin de sa présentation. Ensuite nous avons procédé par échanges de mails avec transmission de CV et lettre de motivation dans lesquels je tenais à mettre en valeur mes différentes expériences professionnelles qui, je pense, apportent un vrai plus valu à ma formation universitaire. Sébastien étant déjà au fait du contenu du master SSSATI, et ayant déjà accueilli des stagiaires du master m'a rapidement validé la possibilité d'effectuer mon stage à la Direction

de Quimper. Cette confirmation de stage au sein de la Direction des Sports de Quimper s'est faite fin Décembre. Cette formation « massé », a eu lieu du 16 février au 13 Mars.

3) La Mission :

Au départ, avant même d'avoir commencé le stage, il me fallait trouver une mission de stage. Sébastien Delacroix m'a laissé libre de choix et de propositions. Après avoir étudié le projet sportif territorial de Quimper et discuté avec Yves Robert, qui est également intervenu à la faculté dans le cadre du master SSSATI, j'ai proposé à Sébastien la création d'un outil pour étudier les retombées de l'école municipale multisports sur le tissu social (associations, clubs etc). Seulement Sébastien Delacroix m'a expliqué que le contenu de l'école municipale multisports avait été revu cette année et qu'il ne pensait pas qu'il puisse constituer un sujet de stage suffisamment intéressant. C'est lui qui m'a guidé vers une réflexion sur le dispositif « sport dans les quartiers ». La temporalité est importante et doit être prise en compte. Ainsi, obtenir les signatures pour les conventions des différents acteurs des structures concernées, fixer précisément la mission, mais aussi le délai avant de conclure sur un stage, sont différents paramètres qui peuvent être très longs. Si bien que lorsque j'ai commencé mon stage, ma mission n'était toujours pas fixée. C'est en discutant avec Sébastien, lors des premiers jours de stage, que nous avons peu à peu défini ce qu'il souhaitait que j'effectue comme mission, et ainsi de voir si cela rentrait bien dans le contexte institutionnel et le champs théorique qui peuvent permettre une enquête.

Nous nous sommes mis d'accord sur une évaluation du Dispositif Sport dans les Quartiers sur la ville de Quimper. La formation proposée par le master SSSATI est également dirigée vers l'éducation et l'insertion par les activités physiques et sportives (APS), et la prise en charge des publics stigmatisés. Le dispositif « sport dans les quartiers » semblait donc être un bon sujet d'étude, et de plus une commande de Sébastien Delacroix.

Concrètement l'étude devrait permettre aux services publics, plus particulièrement le service animations sportives de la Direction des sports de mesurer la pertinence de leur dispositif « Sport dans les Quartiers » à un échelon administratif sur l'ensemble de la ville de Quimper. Dans un second temps, elle devra permettre de fournir des éléments en vue d'amener à une réflexion, une amélioration, ou une évolution du dispositif.

4) Les premières impressions :

Le premier jour de stage, c'est à dire le 16 Février 2015 je me présente aux bureaux de la Direction des Sports vers 8h30. Je un peu stressé, même si je suis déjà venu une fois rencontrer Sébastien Delacroix pour discuter afin d'essayer de fixer ma mission de stage. Lors de mon arrivée je suis accueilli par la secrétaire qui me mène jusqu'au bureau de Sébastien. Les bureaux de la direction des sports reflètent l'image que je m'en faisais, il y a des affiches un peu partout d'évènements sportifs, des flyers des différents dispositifs que propose la ville. Il y a environ 7 ou 8 bureaux pour loger les membres de la direction des sports, auxquels Sébastien me présente tour à tour, les bureaux sont tous encombrés de piles de dossiers et de feuilles qui reflètent bien l'effervescence et l'activité autour du sport sur la ville. Mon bureau se trouve dans la même pièce que la secrétaire, c'est la pièce d'accueil de la Direction des Sports. Par la suite, et les jours de stages qui défilèrent, j'ai pu échanger de manière plus informelle avec chaque membre de la Directions des Sports, et ainsi mieux connaître leurs rôles et leurs compétences spécifiques. A mon tour j'en ai profité pour me présenter, mon parcours, et mon cursus universitaire, et surtout échanger avec eux sur mon rôle au sein de la structure durant ma période de stage et ainsi prendre conseils de leurs différentes expériences et points de vue.

II) La ville de Quimper

1) La Commune de quimper :



Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le baby-boom entraîne une grave crise du logement. Quimper doit trouver de nouveaux terrains constructibles. La fusion en 1960 des municipalités d'Ergué-Armel, de Kerfeunteun, de Penhars et de Quimper dans un même ensemble, le grand Quimper, permet à la ville de devenir une véritable métropole.

Quimper, comptant désormais 50 000 habitants, fait bâtir de grands ensembles dans le quartier de Kermoisan. Les quartiers pavillonnaires et les zones d'activité se multiplient en périphérie de la ville. Ces changements bouleversent le paysage et l'identité des anciennes communes rurales environnantes.

Dès 1960, Les transports se développent par le percement de nouvelles voies, la création de rocades et de ponts. Un réseau de bus urbains est mis en place. Des liaisons aériennes quotidiennes avec Paris, le TGV et la voie express desservent Quimper.

La zone industrielle de l'Hippodrome est créée en 1962. Dans les années 90, le secteur de Creac'h Gwen accueille la technopole de Quimper Cornouaille. L'enseignement supérieur se développe par l'ouverture du pôle Per Jakes Hélias de l'Université Bretagne Ouest (UBO) et de l'Institut supérieur de gestion Asie Pacifique (ISUGA).

Le regroupement des communes de la zone urbaine se poursuit par la création en 1993 de Quimper Communauté, composée d'Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec et Quimper. Elle s'élargit par l'adhésion de Plonéis, Pluguffan et Plomelin en 1997, puis Locronan en 2011.

Aujourd'hui Quimper est le chef-lieu du département du Finistère, le siège du conseil général du département, ainsi que des 3 cantons qui la composent. Elle est également la capitale traditionnelle de la Cornouaille, du Pays Glazik et du Pays de Cornouaille qui compte environ 331 300 habitants en 2009, le siège de l'intercommunalité de Quimper Communauté qui compte 91 357 habitants en 2012, le siège de l'arrondissement de Quimper et enfin le siège du diocèse de Quimper et Léon. Ses habitants sont appelés les *Quimpérois* et les *Quimpéroises*.

Selon une étude réalisée en 2005, Quimper se classait en 22^e position des villes françaises où il faisait bon vivre. Deux autres études publiées en 2012 montrent que Quimper est la 13^e commune la moins pauvre de France et qu'elle est la 3^e agglomération comprise entre 70 000 et 100 000 habitants où il fait bon innover. Aujourd'hui Quimper est devenue une agglomération dynamique, la troisième de la région Bretagne respectivement après Rennes et Brest. La situation géographique de la ville de Quimper est intéressante de par son positionnement, proche de la Mer, au sein d'un bassin économique dynamique et en constante évolution.

2) Le territoire prioritaire de Penhars - Kermoisan :

Le quartier de Kermoisan présente toutes les caractéristiques des zones urbaines prioritaires (ZUP) des années 1960-1970 avec son uniformité architecturale et sa concentration de logements sociaux. Son histoire s'inscrit directement dans une évolution qui s'observe à l'échelle nationale au regard de la dégradation de sa forme urbaine et la concentration de populations précaires. Pour palier cela, des politiques spécifiques se sont succédées sur ce quartier :

1981 : Désignation en Zone d'Education Prioritaire (ZEP).

1990 : La mise en place d'une convention de quartier.

1994 : La signature d'un Contrat de Ville qui désigne le territoire comme un quartier

prioritaire.

1996 : La dénomination en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

2000 : La signature d'un second Contrat de Ville.

2005 : Projet de rénovation urbaine (PRU).

2007 : La signature d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), réitération 3 fois de ce contrat urbain de cohésion sociale jusqu'en 2014.

2015 : Nouveau contrat de Ville.



Kermoysan est un quartier de priorité 1, c'est à dire que c'est un quartier où les moyens d'intervention sont massifs. Ce quartier compte 4210 habitants en 2015, c'est 1680 de moins qu'en 1990. Sa superficie est de 55ha.

Les atouts de ce quartier sont :

- Très bonne desserte par les transports en commun.
- La présence de nombreux services publics et d'un « tissu social » dense.
- Des actions renforcées d'amélioration du cadre de vie (nettoyage des espaces publics, retrait des voitures éparées, etc).

Ses faiblesses sont :

- La perte de population (diminution du nombre de logement et de la taille des ménages).
- De nombreuses de situations d'isolement (croissance du nombre de familles monoparentales et du nombre d'hommes isolés).
- Un importante précarité (1/3 de la population de moins de 60 ans vit sous le seuil de bas revenus).
- La surreprésentation des travailleurs pauvres, de nombreux de demandeurs d'emploi.

La majorité des personnes qui y vivent sont des personnes très jeunes en difficulté d'emploi. En général, ils sont locataires de leur logement (68%) et ont de très petits revenus (15100 e annuel pour un ménage). Le nombre de demandeurs d'emploi sur Kermoyan est passé de 554 personnes fin 2008 à 745 personnes en 3^{ème} trimestre 2013, soit une augmentation de 35%. Malgré tout le quartier de Kermoyan aujourd'hui reste un quartier sensible relativement calme.

3) Définition d'une collectivité territoriale :

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'Etat et bénéficient d'une autonomie juridique et patrimoniale. Ce sont des structures administratives françaises qui prennent en charge les intérêts de la population d'un territoire défini. Les collectivités territoriales s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles n'ont en son pouvoir que des compétences administratives, ce qui ne leur permet pas de disposer de compétences étatiques (édicter des lois). Une collectivité territoriale se définit selon certains principes¹ :

- Elle est dotée de la personnalité morale, qui lui permet d'agir en justice.
- Suite à la décentralisation de l'Etat, elle possède une autonomie administrative.
- Leur gestion est assurée par des conseils ou assemblées délibérantes de représentant élus.

¹ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html> consulté le 24/02/15
Le site de la Direction de l'Information Légale et Administrative.

- C'est la loi qui détermine leurs compétences, et non la collectivités elle même. C'est à dire qu'elle détient des compétences propres mais qui sont répertoriées et définies en amont par le principe de libre administration.

L'intercommunalité à la fin du XIX^e siècle, à partir des années 1990 s'est particulièrement développé. En une dizaine d'années l'intercommunalité s'est solidement installée dans un paysage local. Assainissement, transports urbains, développement local, urbanisme équipements culturels et sportifs...Les différentes compétences que peuvent exercer les groupements intercommunaux sont nombreuses et répondent à un besoin d'harmoniser et mutualiser la réalisation de certaines missions et travaux. Le processus de décentralisation et d'ouverture européenne est à l'origine de la mutation de la gestion publique en France. « Dans ce contexte, l'action publique sportive se trouve directement concerné par ces enjeux, les lois relatives à l'aménagement et au développement du territoire en attestant »².

Quimper Communauté est la seconde structure intercommunale la plus peuplée dans le Finistère après Brest Métropole Océane. Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe huit communes (Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, PLonéis, Pluguffan, Quimper).

Il est important d'expliquer les compétences qui doivent être prises en charge par la commune, et celles qui sont prises en charge par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre d'une communauté d'agglomération :

4 obligatoires :

- Le développement économique
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville dans la communauté
- L'aménagement de l'espace communautaire

² Marina Honta, « Sport et intercommunalité : quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale ? », Staps 2008/2 (n° 80), p. 115-136.

Et 5 compétences optionnelles :

- L'eau
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs
- Création ou aménagement et entretien de voirie
- Protection et mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement

Sur le territoire, il faut bien comprendre que l'objet sport n'est pas géré par l'EPCI qui délègue auprès du conseil général du Finistère ces compétences, et laisse donc les communes gérer cet aspect.

A Quimper, l'objet sport est donc géré par la ville, qui opère sur l'espace sportif avec ses élus, et ses employés du secteur public (CTAPS, ETAPS, OTAPS) se trouvant sur le terrain.

Sur la ville de Quimper la direction des sports se trouve au sein du pôle « développement sportif, éducatif et culturel ».

III) Le Sport à Quimper

1) Définition d'une direction des sports :

Le service des sports est avant tout une organisation territoriale du secteur public sportif : il conviendrait mieux de parler de structure organisationnelle. Elle se définit « dans une acception large, par sa forme structurelle, son degré de formalisation (recours à l'écrit) et la standardisation (importance des procédures), le niveau de prise des décisions (centralisation/décentralisation) ainsi que par ses systèmes de planification et de contrôle »³. C'est un système social dont l'orientation première est la réalisation d'un projet commun d'intérêt général, ce qui implique l'existence d'une structuration, d'une autorité et des règles. Ce sont de véritables « organisations sportives »⁴ au sens donné par Gasparini William car elles produisent des services, des enseignements, et des biens immatériels entre autres.

Au sein de cette organisation, trois systèmes cohabitent, dont « le système politique (les élus et l'assemblée délibérante), le système consultatif (la commission des sports, l'Office Municipal des Sports (OMS) dans une commune, le Comité Départemental Olympique Sportif (CDOS) dans un département) et le système administratif. »⁵. Le service des sports peut être différemment situé dans la structure organisationnelle de la collectivité. Les situations vont pouvoir différer selon s'il s'agit d'une commune, d'un département, ou d'une région.

C'est en fonction de la politique mise en place par la collectivité que les objectifs à atteindre du service des sports sont fixés. L'équipe qui constitue un service des sports est constituée de personnes aux profils différents, de par leurs valeurs, leurs fonctions, leurs statuts. Des grands axes attribués à l'ensemble des services été standardisés pour que la lecture du schéma sportif à appliquer soit claire. Ces grands axes se composent de la manière suivante :

- Le soutien : la mise à disposition de personnel, subventions, aide à l'organisation de manifestations.
- Les équipements : construction et mise à disposition.
- L'animation : animations sportives sur les vacances ou à l'année, enseignement de l'EPS dans les écoles primaires.

³ Kalika M., « Structures d'entreprises : réalités, déterminants, performances », Paris, Economica, 1998.

⁴ Gasparini W., « L'organisation sportive », Editions Revues EPS, Collection pour l'action, Paris, 2003.

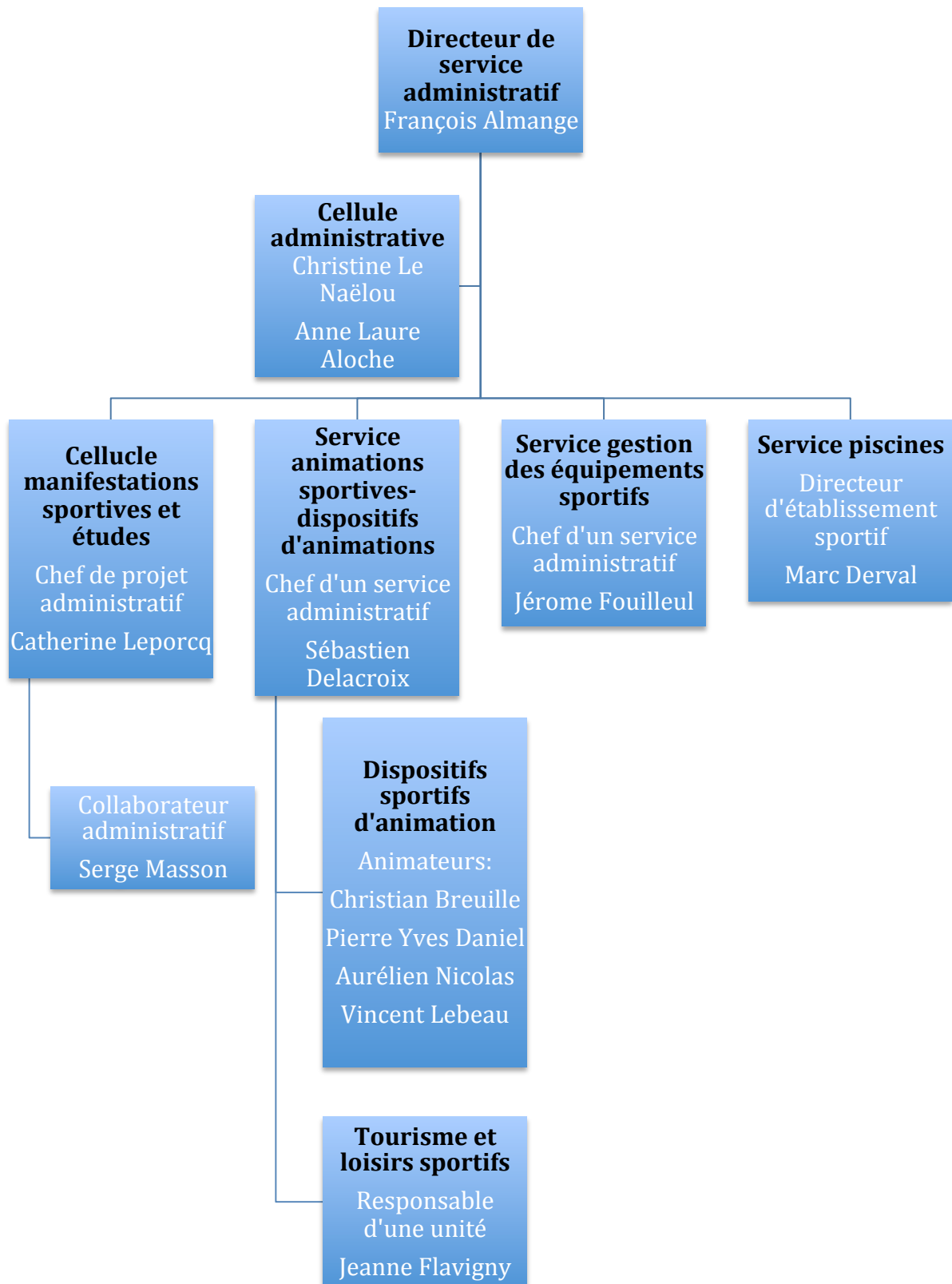
⁵ Bayeux P., « Le sport et les collectivités territoriales », Que sais-je ?, collection encyclopédique, 5^è édition 2013.

- Les manifestations sportives.

Le service des sports est alors chargé de la réflexion, de la coordination, de l'évaluation et de la mise en œuvre de la politique sportive en rigueur sur le territoire et définie par la municipalité sur différents plan : administratif, technique, sportif, et financier.

En fonction des communes, le service des sports ne va pas occuper l'espace sportif de la même façon et ne va pas occuper les mêmes fonctions. Ce sont les élus qui décident des choix stratégiques à faire en fonction des orientations politique de la commune.

2) Détails et organigramme des agents du service des sports de la ville de Quimper :



Le service des sports de la Ville de Quimper est une structure qui compte 96 agents toutes catégories confondues, 79 titulaires et 17 non titulaires. Ce service est dirigé et sous la responsabilité du directeur François Almange, il s'appuie sur plusieurs agents de la fonction publique organisés de manière structurée pour mettre en œuvre les grands axes des politiques sportives de la ville de Quimper.

Les employés du service des sports de la ville se répartissent selon les trois grandes catégories de la fonction publique territoriale. A pour les cadres, B pour les techniciens, C pour le personnel d'exécution :

- 6 agents de catégorie A Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (CTAPS). Ils sont chargés à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement au sein du service des sports.
- 24 agents de catégorie B Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS). Ils sont chargés à des fonctions d'application des actions éducatives et sportives. Il y a également les administratifs ou les techniciens qui gèrent la planification et l'utilisation des équipements sportifs.
- 49 agents de catégorie C Opérateur des Activités Physiques et Sportives (OTAPS). Cela regroupe les agents administratifs (secrétaire, agents d'accueil et d'information) et les agents techniques chargés de la surveillance, la maintenance des équipements sportifs.

A cela se rajoute 17 agents qui non titulaires qui interviennent surtout au niveau des piscines.

Service :	A	B	C	Non titulaires	Total nombre de personnes
	Nombre de personnes	Nombre de personnes	Nombre de personnes	Nombre de personnes	
Animation Sportive	1	5			6
Direction Sports	1		2		3
Etudes travaux-Sécurité		1	1		2
Gestion Equipements sportifs	1	1	29		31
Manifestations sportives & études	1	1			2
Piscines	1	16	17	17	51
Tourisme et loisirs sportifs	1				1
Total	6	24	49	17	96

A) La répartition des tâches :

Au sein du service des sports de la Ville de Quimper, on compte quatre divisions : la division administrative, la division animation, la division manifestations et études sportives, la division gestion des équipements sportifs, et la division piscines. Elles ont toutes leurs missions spécifiques. Selon leur degré d'importance dans la politique sportive de la ville, les agents qui la composent sont plus ou moins nombreux.

- La division administrative est chargée de l'évaluation de besoins, de l'élaboration du budget sport, de l'établissement et le suivi des commandes et factures, l'instruction des demandes de subventions. Elle assure une veille prospective, la conception et l'organisation de projet, la préparation des dossiers pour la Commission et le Conseil. Elle est également compétence dans la planification et le conventionnement de l'utilisation des installations, l'organisation de programmes d'animation, la réalisation et la mise à jour du Guide du sport et du planning des manifestations. Pour finir est s'occupe aussi de l'accueil et l'information du public et le traitement des courriers.
- La division animation est chargée de la préparation et du suivi des programmes d'animation sportive (EMM (Ecole Municipale Multisports), Education Physique et Sportive à l'école (EPS), Sport dans les quartiers), de la promotion du sport sur la ville et dans les quartiers, de l'encadrement d'activités sportives sur le temps scolaire, extra scolaire et durant les vacances, de l'organisation des manifestations sportives. Elle est de manière générale chargée de l'application des actions éducatives et sportives sur la ville.
- La division manifestations et études sportives est chargée de la coordination des manifestations sportives organisées par les associations et le service animation, de la gestion de l'utilisation des équipements sportifs, et des relations avec les usagers.
- La division gestion des équipements sportifs est chargée de l'étude des demandes ou des dossiers techniques relatifs au sport, de la coordination avec les services techniques, de la préparation et l'aide aux manifestations sportives. Elle s'occupe également du suivi et de la maintenance des équipements sportifs, des travaux de remises aux normes du matériel sportifs, du nettoyage des salles et gymnases, de

l'entretien courant des installations et matériels, du traçage des terrains et salles, et enfin de l'accueil et la surveillance sur les installations.

- La division piscines est dépendante de Quimper Communauté et est chargée de la gestion administrative et comptable des deux piscines, de la promotion de la ville (à travers la piscine d'Aquarive), du développement de la pratique et du loisir aquatique pour tous, de l'organisation d'animation diverses, de l'apprentissage de la natation chez les scolaires, de l'accueil des clubs (loisir, entraînement, et compétition), et de la formation de stagiaires aux métiers de la natation. Elle assure également la surveillance et l'encadrement des usagers, l'accueil et l'information des usagers, la maintenance et l'entretien des piscines.

La mise en place d'un service des sports sur une ville comme celle de Quimper se traduit non seulement par le fait de l'enjeu très important du sport pour les collectivités de nos jours, mais aussi de la nécessité d'organiser la gestion du sport et l'application de la politique sportive sur la ville de manière raisonnée. Même si une différenciation est faite entre les différentes divisions qui composent le service des sports de la ville de Quimper et qu'elles remplissent toutes des missions spécifiques il est évident qu'elles coopèrent entre elles dans le but d'atteindre un objectif d'intérêt général qui est la bonne application des différents aspects de la politique sportive de la ville.

B) Dépenses et Recettes :

EVOLUTION DES CREDITS GERES PAR LA DIRECTION DU SPORT
--

DEPENSES

		2011	2012	2013	Ecart 12/11	Ecart 13/12
Ville de Quimper	<u>Investissement</u>			1 582 566		
		194 010	119 807		-74 203	1 462 759
	<u>Fonctionnement</u>					
	- salles sport	120 241	115 077	113 211	-5 164	-1 866
	- redevance spéciale	112 830	83 324	74 290	-29 506	-9 034
	- documentation	2239	1367	2125	-872	758
	- terrains	63 837	74 465	82 899	10 628	8 434
	- animations (hors Atout Sport)	104 722	110 278	96 901	5 556	-13 377
	- opération patinoire (ttc)	133 854	151 681	159 743	17 827	8 062
	- subventions	1 388 867	1 356 697	1 385 072	-32 170	28 375
TOTAL	1 926 589	1 892 889	1 914 241	-33 700	21 352	

EVOLUTION DES CREDITS GERES PAR LA DIRECTION DU SPORT

RECETTES

	2011	2012	2013		
				Ecart 12/11	Ecart 13/12
<i>Fonctionnement</i>					
- salles	100 137	98 599	73 507	-1 538	-25 092
				0	0
- terrains	7 113	6 197	4 072	-916	-2 125
				0	0
- animations (hors Atout Sport)	42 421	46 953	40 742	4 532	-6 212
				0	0
- patinoire	39 190	41 021	54 682	1 831	13 661
TOTAL	188 861	192 770	173 003	3909	- 19 767

3) Patrimoine et paysage sportif Quimpérois :

Des chiffres :

-Il existe à Quimper 105 associations sportives (148 sections sportives) proposant 71 disciplines différentes.

-16915 adhérents dans les associations sportives civiles (hors scolaire).

-Les scolaires : plus de 2700 élèves étudiants à Quimper.

-Les usagers des programmes municipaux d'animation et d'initiation sportive pour la saison 2012/2013 :

- A l'Ecole Municipale Multisports : plus de 624 Jeunes.
- A Atout Sport (Toussaint/Hiver/Printemps/Eté) : 12548 séances individuelles.
- A programme d'Education Physique et Sportive à l'Ecole : 2045 élèves de classes de primaire (encadrement assuré par les Etaps).
- A Sport dans les quartiers : 565 Jeunes.

-Le tout public, autant jeunes qu'adultes au niveau de la pratique libre.

-Plus de 130 installations sportives utilisées à raison de plus de 100 000 heures d'occupation par an.

4) Le projet sportif territorial de Quimper :

Le service des sports pour définir ses orientations politiques sportives développées au sein du Projet Sportif Territorial (PST) à tenu compte d'un état des lieux de ce qui existait déjà sur le territoire, et de la consultation des différents acteurs du paysage sportif, c'est à dire, la population ainsi que tous les acteurs du sport Quimpérois. Cette démarche de Projet Sportif Territorial a été initié par la Ville de Quimper en 2008, l'objectif était de déterminer les forces et faiblesses du sport à Quimper, afin d'envisager des axes d'amélioration de développement. Sur la base d'un diagnostic, des priorités politiques ont ainsi pu être définies, ainsi que des programmes d'intervention.

A l'issue de cette démarche, des priorités politiques ont été dégagées :

- 1) Renforcer l'accès de tous aux équipement et espaces sportifs.
- 2) Faire du sport et des pratiques physiques un levier d'éducatons et de préservation de la santé.
- 3) Soutenir et accompagner les clubs dans leur développement vers le haut niveau.
- 4) Conforter l'identité de Quimper à travers l'organisation d'événements sportifs.

A partir de ces quatre priorités générales du PST, se décline des programmes d'intervention spécifique qui sont l'application concrète sur le terrain du PST.

- Le premier porte sur le renforcement de la pratique physique par la création d'aménagements urbains (bandes cyclables, aménagements d'espaces naturels, de parcs...)
- Le second porte sur la construction et l'exploitation des équipements. Il s'agit là de renforcer l'accès aux pratiques sportives qui sont en déficit d'équipements, et de favoriser le plein emploi des infrastructures. Rendre plus conviviaux et fonctionnels les équipements sportifs par la mise aux normes et la rénovation d'équipements sportifs inscrits dans une optique de développement durable. Renforcer l'accès aux pratiques sportives en déficit d'équipements et définir les priorités des équipements à construire sur les années futures par la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs intégrant les préoccupations de développement durable. Favoriser le plein emploi des équipements sportifs et satisfaire plus d'usagers (et pas nécessairement que des usagers licenciés ou adhérents) par la mise en place d'une charte d'utilisation des équipements.

- Le troisième porte sur le soutien aux structures associatives et aux dispositifs sportifs. La volonté de la municipalité ici est de mieux prendre en compte l'évolution de la structuration du mouvement sportif par un toilettage des critères de soutien aux clubs et un passage pour les clubs les plus soutenus vers des contrats d'objectifs. D'impliquer d'avantage les clubs sportifs dans la participation au portage d'activités d'intérêt général par le passage progressif d'une logique de guichet à une logique de projet. D'optimiser le soutien au haut niveau et la fidélisation des jeunes espoirs par la création d'un dispositif mutualisé de formation. Et de mieux impliquer les clubs et la population par l'organisation d'un événement sportif et récréatif à forte identité.
- Le quatrième porte sur l'animation de la cité. Le but est de replacer le jeune au cœur du dispositif éducatif et tenir compte de ses contraintes par l'élaboration d'une politique en concertation avec tous les acteurs. De mieux impliquer les clubs et la population dans l'organisation d'évènements sportifs par la création d'un groupe de réflexion sur ce thème. Et d'inciter les quimpérois à pratiquer des Activités Physiques et Sportives par la mise en place d'actions de sensibilisation.
- Le dernier programme d'intervention porte plus globalement sur une réflexion sur l'accès au sport santé. De réfléchir aux liens qui peuvent être faits entre le sport et les problématiques actuels de santé, toujours dans le cadre du développement d'une offre de sport-santé sur la commune de Quimper.

5) Le service d'animation sportive à Quimper :

A) Les agents du service d'animation sportive :

Le service d'animation sportive, au sein de la direction du sport, est actuellement structuré de la manière suivante :

- un responsable de l'animation sportive – M S. Delacroix (Grade : Attaché territorial) Ville de Quimper et Quimper Communauté.
- une coordonnatrice Tourisme et Loisirs Sportifs – Mme Jeanne Flavigny (Grade : Attaché territorial) - Quimper communauté.
- un coordonnateur des APS : M Christian Breuille (grade : ETAPS 1^{ère} classe) - Ville de Quimper.
- un coordonnateur des APS : M Pierre-Yves Daniel (grade : ETAPS 1^{ère} classe) - Ville de Quimper.

- un animateur sportif : M Vincent Lebeau (grade : ETAPS 2^{ème} classe) - Ville de Quimper.
- un animateur sportif : M Aurélien Nicolas (grade : ETAPS 2^{ème} classe) - Ville de Quimper. Aurélien est un ancien contractuel à mi temps sur un poste financé par le Dispositif de Réussite Educative (DRE), en poste sur la Zone Urbaine Sensible de Kermoysan à Penhars qui à la suppression du poste de M B. Lebeau au 1^{er} Février 2014 est passé en plein temps au service « Animation Sportive » sur la ville de Quimper.

Trois dispositifs d'animation sportive municipale sont développés par ce service :

- l'EPS à l'école
- Sport dans les quartiers
- l'Ecole Municipale Multisports

La répartition du temps de travail des éducateurs sportifs qui interviennent au sein du service de l'animation sportive :

- Christian Breuille : 50% coordination EPS à l'école + manifestations sportives municipales (forum, printemps, mini raid...) / 30% encadrement EPS à l'école / 20% développement de l'animation sur le Parc de Creac'h Gwen.
- Pierre-Yves Daniel : 60% coordination EMM et Sport dans les quartiers / 30% encadrement EPS à l'école / 10% encadrement EMM.
- Vincent Lebeau : 70% encadrement EPS à l'école / 30% sport dans les quartiers.
- Aurélien Nicolas : 70% encadrement EPS à l'école / 30% sport dans les quartiers.

A noter que deux éducateurs sportifs de Quimper communauté sont mis à la disposition de la ville de Quimper pour l'encadrement de séances dans le cadre de l'EPS à l'école et de l'Ecole Municipale Multisports (EMM). Leur mise à disposition a fait l'objet d'une convention entre la ville et l'agglomération et porte sur les temps suivants :

- 1 animateur sportif positionné sur l'encadrement de l'EMM le mercredi après-midi
- 1 animateur sportif positionné sur l'encadrement de l'EPS à l'école le jeudi matin

Le Projet Sportif Territorial (PST) a fixé en 2009 des objectifs à atteindre en matière d'animation sportive sur les temps scolaire, péri scolaire et extra scolaire. Pour cela, l'élaboration d'une politique d'animation sportive est primordiale. Elle passe par une concertation avec tous les acteurs sportifs et ceux de l'action éducative. Cette cohérence est

d'autant plus importante que la Ville de Quimper a lancé une démarche de Projet Educatif Local, et qu'une politique jeunesse a été définie à l'échelle de l'agglomération.

Plusieurs chantiers ont ainsi été lancés depuis 2009 sur l'ensemble de ces temps :

- Refonte de l'école municipale multisports.
- Développement de l'événementiel sportif municipal.
- Développement de l'EPS à l'école.
- Développement du dispositif « sport dans les quartiers ».

Les dispositifs municipaux ont particulièrement été revus pour être en conformité avec les contraintes réglementaires et juridiques des activités physiques et sportives.

Le service de l'animation sportive intervient également depuis la rentrée 2014 dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Par le biais des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), les élèves peuvent accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui développeront leur curiosité intellectuelle. Ces TAP ont pour objectif de permettre aux élèves de se découvrir des compétences et des centres d'intérêts nouveaux tout en renforçant le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Dans ce contexte, la direction du sport participe pleinement à la mise en place des « TAP SPORT » et assure depuis la rentrée des actions « formation auprès des animateurs périscolaires. Le choix des écoles et des activités a naturellement tenu compte des pratiques sportives encadrées sur le temps scolaire par les ETAPS Ville de Quimper et les associations sportives.

A l'instar de nombreuses collectivités, la réforme des rythmes scolaires a profondément impacté l'organisation du service de l'animation sportive.

La ville de Quimper à travers sa politique sportive s'est fixée un objectif d'insertion et de cohésion sociale, à travers sa politique d'animation sportive elle propose plusieurs dispositifs pour y répondre : l'école municipale multisports (EMM), l'Education Physique et Sportive (EPS à l'école), le dispositif Sport dans les Quartiers, le dispositif Atout Sport.

B) Les différents dispositifs :

L'Ecole Municipale Multisports (EMM) :

Ce dispositif a été mis en place en 1981, il est complémentaire des actions menées au sein des clubs sportifs. Le but est de permettre aux enfants de découvrir sur le temps périscolaire différentes activités. Cela se déroule les mercredis après midi. Il existe deux types de formules qui sont proposées au trimestre : Les « solos » encadrées par les associations sportives qui sont partenaires du dispositif ; ou les « duos » encadrées par deux associations sur un trimestre (= découverte de deux activités sur dix séances). Trois séances « duo » sont par ailleurs encadrées chaque semaine par deux éducateurs municipaux et portent sur des multi-activités. A l'issue d'une année de découverte au sein des différentes sections, on invite l'enfant à s'intégrer dans l'une des structures associatives quimpéroises partenaires du dispositif proposant l'activité qu'il aura décidé de choisir. Cet objectif d'intégration des jeunes dans la vie associative sportive est clair car le partenariat entre les clubs qui accueillent et encadrent les activités proposées dans le dispositif EMM est conventionné.

L'EPS à l'école :

La ville de Quimper apporte son soutien pour l'Education Physique et Sportive au sein de l'école par l'intervention de ses éducateurs sportifs dans les écoles primaires publiques. L'objectif étant de permettre aux scolaires de s'initier aux pratiques variées grâce au soutien apporté par les Etaps aux professeurs des écoles pour les activités nécessitant une technicité particulière ou des conditions d'encadrement spécifiques(notamment la natation scolaire).

La ville de Quimper soutient également fortement le nautisme scolaire et les clubs nautiques en attribuant une subvention aux associations nautiques (voile et kayak) qui interviennent auprès des écoles primaires publiques et privées. Ces clubs bénéficient également d'une aide en investissement (subvention pour l'achat de matériel et mise à disposition du centre nautique). Chaque année, au mois de juin, environ 600 enfants participent à un mini-raid (course d'orientation, canoë-kayak, vélo etc) organisé par l'Education Nationale, en partenariat avec la direction du sport. Ce partenariat permet d'optimiser la cohérence entre les enseignements de l'école et les activités éducatives sportives, proposé par la collectivité sur le temps extrascolaire.

Atout Sports :

La ville de Quimper à travers le dispositif « Atout Sport » créé en 1987 sous le nom de « Passeport Vacances » propose un large programme d'activités sportives, culturelles ou scientifiques que l'on peut pratiquer sur l'agglomération quimpéroise durant les vacances de Février, de Pâques et d'été. Elle permet une initiation à la carte et propose environ 30 activités différentes. Ce dispositif s'adresse aux enfants à partir de 3 ans, aux adolescents, et sur certains créneaux, aux adultes. Le dispositif Atout Sport un peu comme le dispositif Sport dans les Quartiers mais d'une manière plus « visible » a pour objectif de créer une cohérence entre toutes les acteurs de secteur sportif sur la commune et inciter les enfants par la découverte d'une ou de plusieurs activités à les orienter à terme à une inscription à une association sportive.

Sport dans les quartiers :

Le dispositif sport dans les quartiers a été créé en 1995, l'objectif principal est de toucher les jeunes inorganisés dans leur pratique sportive. C'est donc une population précise dans certains quartiers également bien identifiés que ce dispositif vise. Ce sont des jeunes qui ne participent pas aux animations organisées dans leurs quartiers, qui ne font partie d'aucune association. Ces animations ont pour but, à plus long terme de les orienter vers une pratique régulière dans un club.

Deux éducateurs sportifs municipaux pilotent ce programme dans les quartiers (Penhars, Ergué-Armel, Kerfeunteun, Moulin Vert et centre-ville). Ces éducateurs assurent également la continuité des actions avec les acteurs de proximité. Un groupe de travail composé d'environ une trentaine de partenaires (Maison pour tous, service de prévention, centre social, associations sportives, écoles, etc) organise l'offre en matière d'activités sportives, afin que celles ci soient complémentaires au lieu de se concurrencer.

IV) Le sport et les territoires prioritaires

1) L'organisation du sport en France :

La façon dont s'organise le sport en France repose sur le principe que le développement des activités physiques et sportives est un objectif d'intérêt général, auquel l'ensemble des acteurs d'une ville, des collectivités et de l'Etat contribuent. La coopération des différents échelons de l'Etat a pour but la promotion et le développement des activités physiques et sportives (APS). Les collectivités territoriales ont compris depuis longtemps l'intérêt pour elles d'investir et de développer un projet sportif territorial. Cependant l'intervention des collectivités locales en matière sportive n'est pas uniforme. L'investissement de chaque collectivité dans le domaine sportif va dépendre de ses choix politiques.

En effet on observe depuis déjà plusieurs années que l'Etat délègue de plus en plus l'objet sport aux collectivités territoriales. Elles contribuent à hauteur de 30% à la dépense sportive globale et sont propriétaires de 80% des parcs d'équipements sportifs. A travers ses services territoriaux le ministère des sports entretient des relations avec les collectivités locales (conseils régionaux, généraux, communes, établissement public de coopération intercommunale EPCI). Dans un grand nombre de cadres institutionnels tant au niveau national qu'au niveau territorial on retrouve des représentants des collectivités locales.

On distingue des domaines d'intervention hiérarchisés, les régions mettent le plus souvent l'accent sur le soutien au sport de haut niveau, les départements eux privilégient la pratique du sport de masse, et les communes ou leurs groupements cherchent à favoriser l'éducation, l'insertion des jeunes.

Cependant les communes mènent toutes six axes de développement qui leurs sont communs.

Ces six axes sont divisés en deux groupes qui correspondent aux logiques dominantes de la politique sportive des collectivités⁶.

⁶ Bayeux P., « *Guide de l'élu délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive* », Les dossiers thématiques des Presses Universitaires du Sport, 2013.

La logique économique :

- Loisirs : Le loisir sportif s'inscrit dans une démarche plutôt centrée sur le sport de bien-être, de pratique sportive de plaisir, de détente, pour se ressourcer et partager de bons moments autour du sport. Cela correspond à l'émergence des sports de pratiques libres (ex : footing), où les sportifs pratiquent de manière autonome, en dehors de toutes structures conventionnées, pour leurs bien-être personnels.
- Compétition : Le sport de compétition vise la préparation de sportifs à travers des entraînements et une pratique régulière, cadré et organisé, pour pouvoir participer à des compétitions et si possibles faire des résultats. Les clubs sont affiliés aux fédérations dont ils dépendent pour pouvoir organiser les compétitions.
- Spectacle : Le sport spectacle est aujourd'hui très présent dans le paysage sportif français, à travers les médias (radios, télévisuelles, presses...) le spectacle sportif est devenu un vecteur d'argent très important qui est un enjeu pour toutes les structures qui se tournent vers le haut niveau.

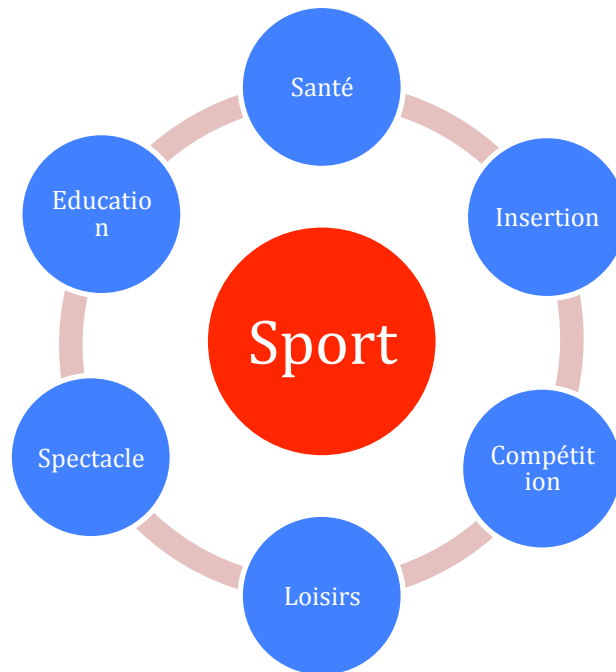
Dans la logique économique, on retrouve le sport autour des notions du loisir sportif, du sport de compétition, et du sport de haut niveau. C'est l'image du sport à laquelle on est le plus confronté au quotidien, les médias occupent une place très importante dans la représentation que l'on peut avoir de cette facette du monde sportif.

La logique sociale :

- Éducation : Le sport aujourd'hui est très utilisé pour éduquer, par exemple pratiquer du sport à l'école, c'est faire l'éducation de l'enfant à travers une pratique cadrée dans le respect des règles inhérentes à la discipline. Le sport de manière général est vecteur de valeurs propres au développement et à l'éducation de l'enfant.
- Insertion : Le sport est depuis longtemps utilisé pour promouvoir l'intégration à la société de différents groupes en situation d'exclusion. La pratique et la fidélisation autour d'une pratique sportive permettent de diminuer cette situation d'exclusion.
- Santé : Le sport santé est aujourd'hui parti intégrante du paysage sportif français. Le sport est vu sous un différent aspect autre que purement sportif/compétitif, il concerne un aspect sanitaire. En effet, de plus en plus de français pratiquent le sport pour se

maintenir en bonne santé, la pratique sportive est dans certains cas souvent conseillée par les professionnels de la santé en plus des traitements déjà prescrits.

Dans la logique sociale, on retrouve les orientations et dispositifs d'éducation, d'insertion, et de santé mis en place par la commune. Ces aspects sont aujourd'hui communs à beaucoup de projets sportifs territoriaux au sein desquels le sport utilisé comme un outil de levier à ces différentes orientations.



Le dispositif sport dans les quartiers de la ville de Quimper se trouve dans cette logique sociale. Comme le souligne un éducateur sportif à la mairie de Quimper, à travers le dispositif « *Sport dans les Quartiers, l'idée c'est de pouvoir mettre en place des activités sportives au sein des quartiers afin d'aider l'éducation et l'insertion des enfants qui au sein du quartier rencontrent des difficultés, qui font un les idiots sur la ville* »⁷. Il convient alors de bien définir les notions d'éducation, et d'insertion.

2) Le sport outil d'éducation :

Comme l'explique Patrick Mignon (2000), le sport est un domaine qui a pris une place très importante dans le rôle d'éducation de la société, « le sport est synonyme de justice et

⁷ Annexe : Extrait d'entretien avec Pierre Yves Daniel.

d'égalité des chances, de participation à la société, d'amélioration personnel, de discipline – individuelle et collective, morale et physique. Il contribue ainsi à la transformation de l'individu en citoyen et crée des modèles, des figures exemplaires»⁸. Seulement cela n'a pas toujours été le cas, des controverses ont eu lieu au cours du temps comme nous le dit Pierre Arnaud « Ce qui a pu, à un moment révéler être une solution efficace pour contrôler et canaliser, la fougue d'une jeunesse turbulente, est-il encore aujourd'hui un modèle pour l'action éducative ? A la fin du XIXe siècle, les défenseurs de l'éducation anglaise se sont heurtés à l'hostilité des responsables politiques : les valeurs du sport ne conviennent pas au « génie » français »⁹. La croyance du sport « éducatif » existe depuis longtemps, seulement le fait de pratiquer une activité sportive n'éduque pas obligatoirement le pratiquant, « des fois on a tendance à se laisser aller et croire qu'on fait de la pratique pour la pratique et penser que l'éducation se fait derrière. Alors que ce n'est pas parce qu'un gamin est venu à huit séances à l'équitation qu'on a travaillé l'éducation, il y a d'autres choses à mettre derrière »¹⁰ il peut aussi aller à l'encontre de cette croyance du sport pour éduquer, « Paradoxe ? Les sportifs sont loin d'être vertueux ! Pour gagner, il faut de l'agressivité, de la hargne, il faut « détruire », « tuer » l'adversaire... Qui n'a pas entendu ces propos tenus par des entraîneurs ou des éducateurs dans les vestiaires ou par des sportifs renommés ? Le « citius, altius, fortius » génère ses propres excès... »¹¹. Des courants de pensées à l'inverse de ceux qui considèrent le sport comme nécessairement vertueux apparaissent, notamment le sociologue Jean-Marie Brohm qui considère à travers ses travaux de « la sociologie critique du sport » que le sport de compétition occupe, par essence, une fonction aliénante chez ses adeptes.

Ce qu'il faut retenir de ces articles, c'est qu'il se distingue deux grands groupes de sociologues, ceux qui estiment que le sport permettra la modification du comportement du pratiquant de manière automatique, et ceux qui pensent que le comportement du pratiquant sera modifié seulement dans une démarche de projet de par la mise en place de conditions spécifiques pour la pratique sportive. C'est d'ailleurs dans ce prolongement que l'éducateur sportif avec lequel nous nous sommes entretenu revient sur les missions qui lui sont confiées : *« aujourd'hui on fait ça à leur place, pas parce que ça nous fait plaisir et qu'on imagine que demain le gamin fera de l'équitation, mais parce qu'on pense que faire de l'équitation va*

⁸ Mignon P., « *Sport, Insertion, Intégration* », Hommes & Migrations, N°1226, 2000.

⁹ Arnaud P., « Pourquoi dit-on que le sport est éducatif ? Question d'actualité... question d'histoire... », Tréma, 8, 1995.

¹⁰ Annexe : Extrait d'entretien avec Pierre Yves Daniel.

¹¹ Arnaud P., « Pourquoi dit-on que le sport est éducatif ? Question d'actualité... question d'histoire... », Tréma, 8, 1995.

développer des points importants de l'éducation de l'enfant »¹². L'idée d'un sport automatiquement éducatif par essence ainsi qu'outil de l'action sociale est aujourd'hui datée. L'idée qui est faite du sport aujourd'hui après de nombreuses controverses au fil du temps est qu'il est une pratique sociale et culturelle recelant de fortes potentialités et spécificités éducatives et sociales qui peuvent, dans de bonnes conditions, apporter une plus-value à un projet plus global centré sur l'individu. C'est dans une démarche de projet que le sport s'inscrit et peut être considéré comme un outil éducatif.

Les anciennes croyances d'une pratique sportive éducatif par essence sont dépassées, où il suffisait de donner un ballon à des enfants en soutenant que le jeu les éduque n'est plus défendable aujourd'hui. Les spécificités de l'environnement et des conditions mises en place dans la préparation et la pratique de l'activité sportive influent sur l'impact éducatif du sport. La pratique sportive éducatif se construit. Le but du projet à finalité sociale et éducatif est donc de participer à l'acquisition de compétences sociales, sur un ou plusieurs individus ciblés, en fonction de besoins précis et identifiés. Cela se rend possible par une préparation en amont des objectifs à atteindre et des conditions à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Malgré le fait que la place du sport à l'école est également en train de se légitimer, « Dès la fin des années cinquante, l'idée vient à certains qu'elle a tout à gagner à rechercher des « principes communs d'exécution », des « fondamentaux », des « invariants », qui la démarque de la simple pratique juxtaposée de différentes techniques sportives. La notion de « transfert d'apprentissage » nourrit pendant une décennie les travaux sur cette problématique »¹³, aujourd'hui sous l'appellation d'Education Physique et Sportive, le sport à l'école est partie intégrante des programmes scolaires au même titre que n'importe quelle matière. « L'éducation Physique et Sportive (EPS), à tous les niveaux de la scolarité, vise la réussite de tous les élèves et contribue, avec les autres disciplines, à l'instruction, la formation et l'éducation de chacun. Elle participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République »¹⁴.

¹² Annexe : Extrait d'entretien avec Pierre Yves Daniel.

¹³ Arnaud P., « Pourquoi dit-on que le sport est éducatif? Question d'actualité...question d'histoire... », Tréma, 8 1995.

¹⁴ « Programmes du collège : Programmes de l'enseignement d'éducation physique et sportive », Bulletin officiel spécial n°6 du 28 août 2008.

3) Le Sport outil d'intégration :

Mignon Patrick nous dit à travers « Sport, Insertion, Intégration » que « L'intégration est ce processus continu par lequel une société transcende les différences entre les populations vivant sur son territoire »¹⁵.

Aujourd'hui le sport participe à l'intégration puisqu'il constitue l'une des pratiques par lesquelles on devient autres choses que le nouveau ou l'étranger, par la possibilité offerte de partager sans distinction d'origine un loisir commun, ou même de s'engager dans un processus de mobilité grâce au professionnalisme. Pour la croyance populaire, le sport peut être un formidable ascenseur social comme le relai certaines institutions « les jeunes issus de l'immigration trouvent dans le sport un encadrement, une hygiène de vie et des règles, une identification avec un quartier ou une cité. Ils peuvent également y rencontrer la réussite, et il y a de plus en plus de jeunes issus de l'immigration parmi les sportifs professionnels »¹⁶. Cet espoir de réussite sociale est dû à la médiatisation des sportifs de haut niveau, comme par exemple l'équipe de France de football lors de la coupe du monde de 1998 où l'on voit une équipe composée de joueurs d'origines très différentes constituer une équipe très soudée, qui de par son unité gagne le titre le plus prestigieux. Même si ces cas de réussite par le sport restent des cas isolés en comparaison du nombre de jeunes des banlieues qui ne réussiront sans doute jamais à percer, ils reconnaissent à travers le haut niveau un milieu au sein duquel « tout est encore possible », en opposition avec par exemple l'école où la majorité de ces jeunes issues des quartiers sont en échec. Très étendue dans les médias et les communications politiques, les discours sur l'intégration des populations immigrées par le sport et, plus particulièrement, des jeunes français d'origine maghrébine ou de confession musulmane, nous « parlent » presque trop facilement. Ces discours sont ainsi largement confortés en retour par les sondages d'opinion et les images télévisées de sportifs de haut niveau issus de l'immigration. La médiatisation du sport de haut niveau a très certainement donné corps à cette croyance. Ces nombreux exemples accréditent l'idée que le sport favorise la réussite de personnes dont les origines ethniques, culturelles et socio-économiques seraient ailleurs stigmatisées.

« Ainsi, le recours actuel au sport dans les « banlieues » renvoie à l'histoire des politiques sportives. Les fondements idéologiques de ces politiques s'inscrivent dans une

¹⁵ Mignon P., « *Sport, Insertion, Intégration* », Hommes & Migrations, N°1226, 2000.

¹⁶ Gasparini W., « *L'intégration par le sport* », Sociétés contemporaines, 2008 n° 69.

doctrine des sports de la Ve République. Porté par une volonté d'insuffler un « idéal à la jeunesse », ce consensus entre gaullistes et communistes autour des valeurs éducatives du sport de compétition perdure sous cette forme jusque dans les années 1980. On le voit, la vision moderne du sport est partie intégrante d'un « idéal moral » qui semble transcender les oppositions politiques et sociales »¹⁷. A partir des années 1980, on voit apparaître un nouveau discours sur « la citoyenneté par le sport » réactivant les anciennes vertus socialisatrices. Le sport est vu comme un moyen pour lutter contre la crise du lien social, les exclusions sociales. Aujourd'hui le sport fait partie intégrante des politiques publiques, il y tient une place considérable, avec la culture, comme un autre moyen que l'on peut mettre à contribution pour réparer un tissu social qui se défait, pour faire face à la dérive des quartiers en difficulté, à l'échec scolaire, à la délinquance, aux risques de communautarisme et de racisme. La jeunesse des quartiers populaires devient progressivement le groupe cible de l'action publique. La question des banlieues est au centre, et avec elle la question des jeunes issus de l'immigration, même si l'intégration concerne d'autres groupes comme les femmes, les retraités ou les handicapés. A la fin des années 1980 cette place centrale qu'occupe le sport au sein de l'action publique va entraîner des changements. Un nouvel espace se constitue autour de la question de l'intégration sociale par le sport. C'est sous la double administration d'une part des politiques de la ville, et des politiques sportives des collectivités territoriales (suite à la décentralisation), et du ministère de la Jeunesse et des Sports de l'autre part que l'objet « intégration par le sport » se gère. Le paysage socio-sportif subit une véritable mutation avec l'apparition d'une multitude de nouveaux acteurs au sein d'un territoire, d'un quartier. Des postes d'éducateurs sportifs, d'animateurs socio-sportifs sont créés. Des animations de proximité, des équipements sportifs, la création d'infrastructures au centre des quartiers voient le jour.

4) La pratique sportive dans les quartiers prioritaires :

« La « question des banlieues » est considérée depuis plus de vingt-cinq ans comme un problème social, parce que les quartiers réputés « sensibles » tendent à être définis comme étant le réceptacle de la plupart des maux de la société française. A partir des années 1980, avec la politique de Développement social des quartiers (DSQ), puis la politique de la Ville, le « Quartier » devient sous l'appellation « quartier sensible », « quartier en difficulté » ou encore « quartier prioritaire », une catégorie de l'action publique. L'utilisation du sport

¹⁷ Gasparini W., « *L'intégration par le sport* », Sociétés contemporaines, 2008 n° 69.

comme un outil de développement social dans les banlieues émerge progressivement dans le champ institutionnel de la Jeunesse et des Sports. En valorisant la fonction pacificatrice du sport, l'Etat a impulsé des politiques publiques en initiant des dispositifs « socio-sportifs » dès 1982 (notamment au sein des « *Opérations prévention été* » devenues en 1995 *Ville, vie, vacances*) »¹⁸.

Il existe de nombreux facteurs qui renforcent le caractère populaire de ces quartiers, la montée du chômage, le repli sur le quartier, l'arrivée de populations immigrées précarisées, l'émergence d'une petite classe moyenne à faibles revenus... Les pratiques sportives que l'on peut retrouver dans ces quartiers sont relativement spécifiques : tant au niveau des disciplines pratiquées (football, boxe...), que la façon dont elles s'organisent, c'est à dire par des associations autogérées ou pratiques informelles. Au niveau des chiffres, seulement 10% de la population de ces Zones Urbaines Sensibles (ZUS) pratique avec une licence sportive (source : MJS 2005), ce sont en général des jeunes et des garçons. Même si les activités sportives dans ces quartiers sont pratiqués selon d'autres modalités (sports jeux auto-organisés) et donc non répertoriées ou recensées, le déficit d'accès au sport est important en comparaison avec d'autres territoires. Les femmes sont sous tous les aspects éloignées de la pratique sportive, alors que 51% des filles pratiquent le sport en France, seulement 32% le font en zones d'éducation prioritaire (ZEP).

Dans ces quartiers de nombreux clubs sportifs ainsi qu'un ensemble de services privés et publics disparaissent progressivement. Il ne reste alors plus que les associations de quartier et de préventions ou encore les dispositifs d'animation sportive municipale de proximité comme le dispositif « Sport dans les quartiers » de Quimper encadrés par des animateurs souvent eux aussi issus des quartiers (les « grands frères »). Le rôle que jouent ces médiateurs sociaux dans les dispositifs sportifs de proximité est néanmoins à nuancer¹⁹. Entre 1998 et 2003, de nombreuses villes comme la ville de Quimper ont en effet profité du dispositif des emplois jeunes pour embaucher dans le secteur sportif, et notamment dans la branche du « sport social » (animation sportive de proximité, médiation et surveillance dans les quartiers et les équipements sportifs). C'est ce que relate Pierre Yves Daniel l'actuel coordonnateur du dispositif, dans son parcours personnel et le rôle qu'il a pu jouer dans ce dispositif « ...j'ai

¹⁸ Gasparini W. ; Gilles Vieille Marchiset., «*Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques* », Paris, PUF, 2008, 176 pages.

¹⁹ Vieille-Grosjean, H., Solomon Tsehay, R. (2012) « *Les médiateurs sociaux : limites et enjeux d'un dispositif* », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°12 | Automne 2011.

été embauché dans le cadre d'un service civil à la ville de Quimper pour expérimenter l'action sportive, l'idée c'était de pouvoir mettre en place des activités sportives au sein des quartiers afin d'aider l'éducation et l'intégration pour les enfants qui au sein du quartier avait un peu des difficultés, qui faisait les idiots sur la ville, parce qu'on avait des problématiques d'occupations de l'espace, de dégradations de l'espace public et on s'apercevait que les gamins étaient inorganisés dans leurs loisirs, je veux dire qu'ils n'étaient pas capable de faire les démarches seuls pour une pratique sportive organisée qu'elle soit associative ou autres ». Bien souvent ces quartiers, banlieues sont réduits à des zones de non droit, des « ghettos » dans lesquels l'anomie et les déviances dominant, ou l'identité collective et la sociabilité sont absentes. Hors au travers de ces micro-cultures urbaines (hip-hop, basket de rue, jeux de pied d'immeuble ou même les regroupements à base ethniques), on voit de nouvelles formes de solidarité et de pratique culturelle se développer²⁰. Les quartiers sont par contre tous atypiques, c'est à dire qu'il n'existe aucune homogénéité entre les quartiers, un quartier ne sera jamais identique à un autre.

Depuis 1985, l'Etat dans un premier temps, puis les collectivités territoriales dans un second temps ont impulsé des politiques publiques volontaristes d'intégration et de cohésion sociale par le sport à destination des quartiers en difficulté. L'objectif principal étant de lutter contre l'anomie et re-pacifier les banlieues. Pour cela on s'appuie sur la médiatisation des figures immigrées de la réussite sportive, chaque médaille française d'un athlète issu de l'immigration comme par exemple, Djamel Bourras aux J.O d' Atlanta ou de l'équipe de France de football, est présentée comme une « victoire de l'intégration ». Cela permet de démontrer l'efficacité du sport comme outil d'intégration et comme « l'exemple à suivre dans les cités ».

Toujours dans cette dynamique de travailler sur l'aspect cohésion sociale via le sport dans les quartiers prioritaires, des nouveaux dispositifs apparaissent. « De nouveaux dispositifs de prévention et d'encadrement de la jeunesse masculine voient le jour, parmi lesquels les dispositifs « socio sportifs », de « prévention », « d'insertion », « d'éducation »... par le sport. »²¹. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports trouve là un secteur capable de donner une identité forte à ses administrations déconcentrées en reliant le sport à des

²⁰ Lebreton, F., « Cultures urbaines et sportives « alternatives ». *Socio-anthropologie de l'urbanité ludique*. Paris : L'Harmattan, 2010.

²¹ Gasparini W, Vieille Marchiset G., « *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques* », Paris, PUF, 2008, 176 pages.

problématiques d'éducation populaire. Suite à cela la naissance de la Politique de la ville conforte cette orientation vers l'animation sociale par le sport, notamment en liens avec les équipements sportifs de proximité, mais également avec la distinction des actions sportives dans l'élaboration des contrats de ville. De plus, les ministères des Sport et de la Ville travaillent main dans la main pour redynamiser et pacifier les banlieues françaises. Depuis 1991 tous les gouvernements qui se sont succédés peut importe leur choix politiques plus globaux ont eu cette vocation de faire du sport un « moyen d'intégration sociale ». A partir de 2007, les pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) ainsi que les fédérations sportives, toujours dans une logique qui traverse les frontières des appartenances politiques ont ainsi contribué à créer encore de nouveaux dispositifs en direction directement des jeunes des banlieues rencontrant des difficultés d'insertion. Avec pour objectif de former ces publics bien identifiés pour qu'ils puissent accéder à des emplois d'animateur ou d'éducateur dans le champ sportif. Le Comité National Olympique Français (CNOF) a également engagé des démarches, par une action qui vise à favoriser l'accès à une pratique sportive régulière en club des enfants et des jeunes des zones urbaines sensibles.

C'est ainsi que progressivement l'Etat providence laisse place à « un Etat animateur »²², qui par la contractualisation, le conventionnement, les emplois aidés incite au travail partenarial. Une action publique conjointe se met en place, où l'on fait appel aux compétences transversales des services déconcentrés, notamment dans le champ du secteur « socio-sportif ». Toujours dans cette logique de travail partenariale ces dispositifs publics s'appuient sur le secteur du privé pour optimiser leurs actions. Depuis l'émergence de ces politiques, les associations sont très mobilisées, actuellement des entreprises « citoyennes » rejoignent également les comités de pilotages des dispositifs public d'intégration dans le sport, toujours dans le but via cette complémentarité d'optimiser au maximum leur impact sur le public et le territoire visé.

5) Problématique :

Après avoir défini les concepts d'éducation, et d'intégration à travers l'évolution des pratiques sportives dans les banlieues via les dispositifs sportifs publics, on peut dire que la place du sport aujourd'hui est omniprésente dans les politiques de la Ville et les politiques

²² Gasparini W, Vieille Marchiset G., « *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques* », Paris, PUF, 2008, 176 pages

Jeunesse. Les villes utilisent le sport comme un outil à l'éducation et à l'intégration via les dispositifs d'animation sociale par le sport mis en place dans les quartiers prioritaires. Ces dispositifs socio-sportifs font partie intégrante et sont reconnus dans le programme politique des contrats de ville.

C'est le cas de la ville de Quimper, qui a mis en place depuis 1995 un dispositif socio-sportif dans le but de toucher un public issu des quartiers prioritaires. Ce dispositif a subi plusieurs évolutions au cours du temps, il est déjà en place sur le territoire Quimpérois depuis 20 ans. Le manque de visibilité sur le dispositif et la pertinence de sa mise en place sur le territoire suite au récent changement paraissaient donc nécessaires d'être interrogés. Suite à une discussion avec Sébastien Delacroix (responsable du service animation sportive) il m'a transmis la nécessité pour le service d'animation sportive de la Direction des Sports, d'avoir plus de recul sur ce dispositif, et d'obtenir une évaluation partagée avec les acteurs qui le compose. Il est important pour la municipalité de connaître les conséquences quelles soient bonnes ou mauvaises sur la façon dont le dispositif s'applique sur le territoire, afin d'adapter si besoin est, en concertation avec les partenaires, la façon dont il s'organise pour répondre au mieux aux objectifs fixés.

6) Le dispositif Sport dans les quartiers à Quimper.

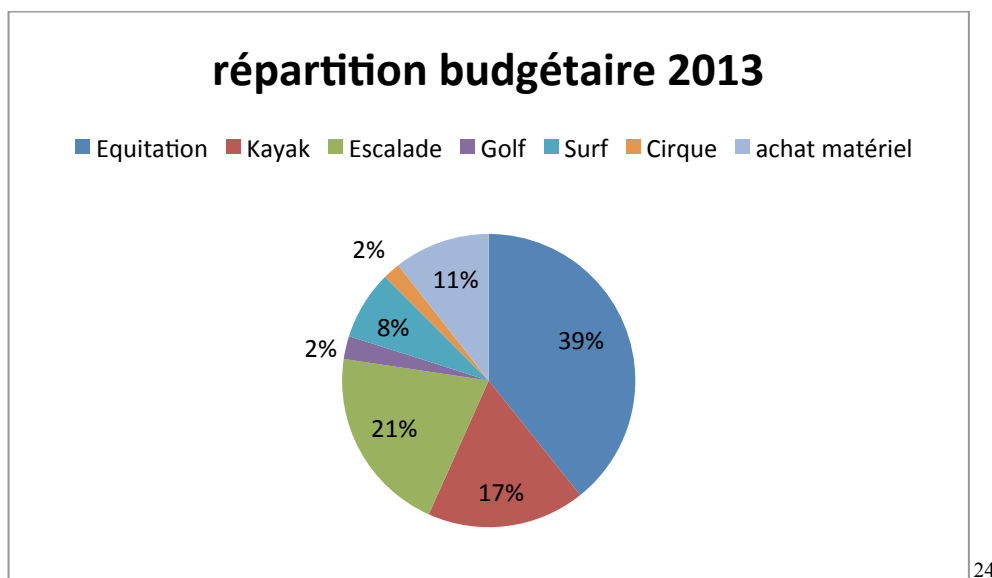
A) Présentation :

Sport dans les quartiers, qui a vu le jour en 1995, a pour objectif principal de toucher les jeunes inorganisés, c'est à dire ceux qui ne participent pas aux animations organisées dans leur quartier, qui ne font partie d'aucune association. Ce dispositif d'animation municipale est à destination des jeunes Quimpérois, âgés de 4 à 17 ans. Selon les orientations du Projet Sportif Territorial de 2009 chaque quartier (Penhars, Ergué-Armel, Kerfeuteun, Moulin Vert et centre-ville) devait bénéficier d'un éducateur sportif de la ville qui devait coordonner les animations sportives, sur les temps scolaires et périscolaire. « Différents d'un club sportif de par ses objectifs, ce dispositif vise à initier et faire découvrir un maximum d'activités sportives aux jeunes qui ne s'intègrent pas spontanément dans les programmes d'animations proposés par les associations sportives, et à plus long terme, de les orienter vers une pratique

régulière dans un club »²³.

Cet éducateur assure également la continuité des actions avec les acteurs de proximité. Un groupe de travail composé d'une trentaine de partenaires organise l'offre en matière d'activités sportives, afin que celles-ci soient complémentaires au lieu de se concurrencer. Ce dispositif place le sport comme un outil éducatif qui met l'accent sur les notions telles que la santé (l'hygiène, alimentation, sommeil...), le respect (des règles, d'autrui, des installations...), ou encore l'autonomie (faire ses propres choix, être capable de s'inscrire à une activité...). Il suffit de renseigner la fiche d'inscription « Sport dans les quartiers » pour permettre à son enfant de participer aux activités sportives de proximité sur l'année. Les inscriptions aux activités proposées sont gratuites. Les horaires d'activité sont variables (le soir en semaine et le mercredi ou samedi après midi). Les parents doivent s'informer auprès de l'éducateur sur les lieux et les horaires d'activité. Les temps d'activités sont inférieurs à 2h, sauf pour les activités plus longues telles que le canoë-kayak, voile, surf, équitation etc. Les programmes d'activités sont mis en place avec les partenaires socio-éducatifs de chaque quartier : le centre social , la Maison Pour Tous (MPT), le service de prévention, le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), le Dispositif de réussite Educative (DRE).

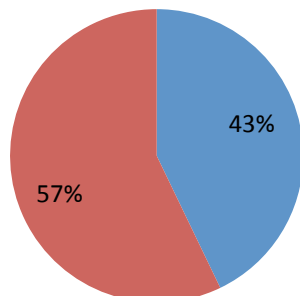
B) Les budgets du dispositif Sport dans les quartiers.



²³ <http://www.quimper.bzh/456-sport-dans-les-quartiers.htm> le 13/03/15.

répartition des financements 2013

■ Direction sport ■ CUCS



25

C) Historique et Evolution de Sport dans les quartiers.

L'action « sport dans les quartiers » entre dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) et du contrat de ville.

Le constat en 1997 :

- Présence d'un public « inorganisé » dans les quartiers.
- Non intégration de certains publics dans les dispositifs d'animation existants.
- Problèmes de déviance constatés en matière d'utilisation des équipements sportifs.

Le Public :

- Des jeunes de 6 à 17 ans.

Les acteurs :

- Service de prévention spécialisée (fondation Massé Trévidiy) – 1 éducateur spécialisé.
- Maison pour tous de Penhars – 1 animateur.
- Centre Social de Kermoysan – 1 animateur.
- Mairie de Quimper – 2 emplois jeunes – Educateurs sportifs de quartier.

²⁴ Bilan Sport dans les quartiers 2013.

²⁵ Bilan Sport dans les quartiers 2013.

- Comité d'organisation du Basket Quimpérois – 1 entraîneur.

Les missions :

- Service de prévention spécialisée : « veille » du quartier, accompagnement individualisé des jeunes sur les activités de proximité.
- Maison pour tous de Penhars : Animations en vue de passerelle vers leur structure.
- Centre social de Kermoysan : Animations autour des thématiques « famille » et « santé ».
- Mairie de Quimper – Direction du Sport : Animations sportives de proximité ; création et encadrement de l'école de football (Football club des Jeunes de Penhars).

Le contexte en 2007 : arrivée du Dispositif de Réussite Educative (DRE).

Les nouveaux constats :

- Jeunes filles exclues des activités de proximité (espace public = que des garçons).
- Dispositif « sport dans les quartiers » connu et reconnu sur le quartier.
- Baisse du « lien social » sur les événements sportifs.

Les nouveaux acteurs :

- Dispositif de Réussite Educative (DRE) – Accompagnement des familles vers l'offre « sport dans les quartiers » - 1 responsable, 2 coordonnatrices, 1 secrétaire et ½ poste d'éducateur sportif.
- CDAS – Accompagnement des familles vers l'offre « sport dans les quartiers ».
- Depuis 2002 ; 1 animateur Maison Pour Tous et 1 éducateur sportif de la Mairie en moins.
- Depuis décembre 2007, 1 nouvel éducateur sportif à mi-temps et 1 coordonnateur d'activité sportive.

Les actions menées :

- Animations de proximité : créer des passerelles vers les associations sportives ou les structures socio-éducatives du quartier ; investissement de l'espace public (Max Jacob, Cournouaille et halle des sports en 2005).

- Sortir les jeunes du quotidien : valorisation du jeune ; sorties extérieures au quartiers (minibus en 2001) financé à 50% par le Conseil Général et à 50% par la Mairie.
- Permettre un accompagnement plus individualisé.

Le groupe de pilotage et le groupe opérationnel (dès le début en 1997) :

- Elaboration et suivi des projets (groupe de pilotage).
- Faire un point/bilan qualitatif régulier, environ tous les 2 mois (comité opérationnel)

L'évolution depuis 2008

Les sports plébiscités sont relativement les mêmes chaque année : Futsal (que des garçons) ; golf et escalade (mixité) et équitation (plus de filles).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de jeunes différents	143	275	270	221	252	223
Nombres de participations	713	1456	1737	1532	1728	1484

Les nouveaux projets :

- Choix des actions en lien avec les activités déjà proposées sur les quartiers.
- Pratique féminine à développer.
- Accompagnement individualisé renforcé grâce au Dispositif de Réussite Educative (notion de « rentrer dans les familles »).
- Plus de sollicitations de la part des jeunes et partenaires (prestations : kayak, surf, escalade, golf...)
- Actions tournées vers le « savoir nager », renforcer le lien scolaire/périscolaire dans l'apprentissage de la nage.
- Actions en lien avec les partenaires internes (culture, enfance, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)...).

Puis en 2009, la ville de Quimper a lancé le Projet Sportif Territorial qui préconise un éducateur sportif municipal par quartier en plus de partenaires déjà présents sur chacun de ces quartiers.

Les différents quartiers en 2009	Les partenaires du dispositif Sport dans les quartiers sur chaque quartiers.
Penhars :	- MPT- Service de prévention spécialisé – DRE – CDAS – Animation sociale de la maison des services publics.
Kerfeunteun :	- MPT de Kerfeunteun – Service de prévention spécialisé.
Ergué-Armel :	- MPT d'Ergué-Armel (et l'antenne social de la MPT) – CDAS – CADA.
Moulin vert / Centre Ville :	- Maison de quartier du Moulin vert – Service de prévention spécialisée.

D) Historique du mouvement des éducateurs sportifs sur le dispositif sport dans les quartiers :

- Pierre Yves Daniel est arrivé en 1997 sur un temps plein sport dans les quartiers, il est passé sur uniquement de la coordination du dispositif en Aout 2004.

- Aurélien est arrivé en décembre 2007 sur un mi-temps financé par le Dispositif de Réussite éducative sur le quartier de Penhars / Kermoysan. Il a basculé sur un contrat à durée déterminé (CDD) à la direction du sport en septembre 2014. Son poste d'animateur sportif à la DRE à donc été supprimé et sa répartition de volume horaire d'intervention sur les quartiers modifiée.

- Bernard Lebeau de 2012 à Janvier 2014 était en place sur Moulin Vert / Centre ville.

- Vincent Lebeau à partir de Septembre 2010 sur Kerfeunteun, il a récupéré le quartier d'Ergué Armel en 2012.

- Christian Breuille était en place sur le quartier d'Ergué-Armel de 2002 à 2012, mais il n'y a fait que très peu d'intervention.

Si le Projet Sportif territorial préconisait le positionnement d'un animateur sportif par quartier (soit 4 quartiers), le contexte de restriction budgétaire et de rationalisation des moyens, puis la mutation d'un des éducateurs sportifs vers une autre commune dans un second temps ont amené le service de l'animation sportive à repenser son organisation pour mutualiser l'intervention des animateurs sur l'ensemble des quartiers. Aujourd'hui depuis début 2015 il n'y a plus que deux éducateurs sur le terrain pour les quatre quartiers prioritaires du dispositif et un éducateur en charge de la coordination du dispositif :

- Aurélien Nicolas sur Penhars + Moulin Vert / centre ville.

- Vincent Lebeau sur Kerfeunteun + Ergué-Armel.

- Pierre Yves Daniel en coordination du dispositif.

E) Les principaux partenaires dans le cadre du dispositif sport dans les quartiers sur Penhars – Kermoyan :

Le Dispositif de Réussite Educative, sa mission première est d'accompagner dès les premières années d'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement. D'apporter si besoin est un soutien direct aux parents afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leur fonction parentale. Pour remplir ces missions le DRE met en place un accompagnement individualisé des enfants et des jeunes, et mobilise et coordonne un collectif de professionnels du champ social éducatif et sanitaire. De plus, le DRE met aussi en place un cadre d'évolution du dispositif pour permettre un partage des informations entre les partenaires grâce à des chartes écrites.

Le Service de Prévention Spécialisée, ses missions sont de travailler au quotidien en l'absence d'un mandant nominatif, d'assurer l'adaptation permanente des réponses aux besoins et ressources repérés dans le territoire, d'être acteur du développement local en participant à la dynamique des politiques publiques, de mobiliser et accompagner les publics ainsi que l'ensemble des habitants et des usagers pour la mise en œuvre de projets individuels et collectifs en lien avec le principe de libre adhésion, poursuivre et structurer une démarche d'évaluation interne continue et régulière en regard du principe de non institutionnalisation des pratiques de la prévention spécialisée. Pour répondre à ces différentes missions il tient une présence sociales dans les espaces publics et de travail de rue avec pour principe « d'aller » vers un public rencontrant des difficultés à se socialiser. Pour y parvenir, il met en place un accompagnement éducatif et social grâce à une action d'accueil au local (approche plus individuelle), une animation socio-éducative des groupes de jeunes (approche plus collective), des relations et des actions partenariales, des actions spécifiques ou thématiques (chantiers éducatifs, séjours, etc...).

La Maison Pour Tous de Penhars, ses missions sont l'éducation populaire et l'organisation de loisirs, ainsi que le développement socioculturel et sportif. Pour répondre à cela elle favorise la participation des adhérents individuels d'une part, et des habitants d'autre part, aux projets qui les concernent et en mettant en place des activités permettant l'acquisition de nouvelles connaissances, le développement de l'esprit artistiques, le savoir faire manuel ou technique, la rencontre et les loisirs. Elle est un lieu privilégié où les habitants peuvent se sentir à l'aise, et y développer des réseaux de solidarités. Elle favorise l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous les habitants et en particulier pour ceux en difficulté. En faisant vivre et développer les structures d'économie solidaire, en travaillant avec les partenaires afin de faciliter la mobilité et ainsi accéder à l'emploi. En développant les activités sportives en lien avec Sport dans les Quartiers et les clubs sportifs de Penhars.

Le CDAS de quimper, sa mission première est la mesure d'aide éducative au Domicile avec un accompagnement éducatif de l'enfant dans sa famille, l'accompagnement des jeunes majeurs, et le recueil d'informations préoccupantes. Cette structure essaye de répondre à ces missions en accompagnant l'enfant et sa famille auprès de partenaires et institutions (école, centre aéré, recherche d'une activité sportive ou culturelle, structures de soin etc...), toujours avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale. Le CDAS reçoit toute personne en difficulté personnelle, familiale ou désirant bénéficier d'une information ou d'un suivi médico-social.

La maison des services publics, sa mission première est de faciliter la vie quotidienne des habitants du quartier. Elle y regroupe, dans une logique de partenariat et de proximité, différents services à vocation sociale qui étaient auparavant dispersés, ainsi que la mairie annexe de Penhars. On y retrouve environ 40 professionnels de différents services, le service d'animation sociales du Centre communal d'action sociale (anciennement centre social), les services du Conseil Général, la Caisse Primaire d'Allocation Maladie (CPAM), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Mission Locale etc.

V) Méthodologie

1) Présentation de la méthodologie :

Je vais donc définir et détailler les outils qui ont servi à cette investigation et grâce auxquels j'ai pu développer la discussion et l'analyse. Cette partie servira également à expliquer le choix des outils d'investigation : des entretiens semi-directif avec des personnes ressources définis au préalable, ainsi que l'analyse documentaire de sources officielles de la Direction des Sports de Quimper.

Cette évaluation du dispositif Sport dans les Quartiers à Quimper est donc une commande de Sébastien Delacroix, d'une part car j'ai commencé mon stage à la direction des sports sans idée de mission précise à effectuer, et d'autre part car il m'a exprimé son besoin d'obtenir une évaluation partagée sur ce dispositif en particulier.

Le dispositif Sport dans les quartiers fonctionne selon une logique de partenariat entre les différents acteurs qui le composent, il est important pour la direction des sports de veiller à la bonne qualité des relations entre les différents acteurs du dispositif sur le territoire, afin de pérenniser et garder efficace cette logique partenariale.

Il faut d'abord rappeler que l'analyse quantitative se base sur des résultats chiffrés que l'on va obtenir grâce à différente technique, la distribution d'un grand nombre de questionnaires, les sondages sur le terrain de l'étude. L'analyse qualitative elle se base sur des observations, des entretiens et analyses menées auprès de personnes ressources qui vont directement intéresser l'objet de notre enquête.

J'ai choisi de mener une étude qualitative dans le cadre de l'évaluation du dispositif « Sport dans les quartiers » car le but était de valoriser la parole et la vision des partenaires

directement en liens avec le dispositif. Ces entretiens permettent de prendre du recul sur le sujet, de se détacher des bilans chiffrés, d'avoir une analyse plus objective. « La différence majeure tient dans l'objectif de construction théorique, le cadre fondateur de la « grounded theory ». Les chercheurs établissent une catégorisation des concepts issus des retranscriptions du terrain ; sur cette base, ils peuvent adopter des stratégies mixant la découverte en profondeur des catégories par intégration des propriétés avec par exemple la quantification, la qualification des liens entre concepts. »²⁶. Une analyse qualitative permet de garder ce lien avec les sciences humaines et sociale dans les résultats, ceci est rendu plus difficile par la simple interprétation de chiffres.

Mon enquête s'est donc basée sur quatre entretiens semi-dirigés. Je détaillerais plus bas leurs rôles et les structures concernées. Ce type de méthode permet de garder le discours des personnes rencontrés autour de différents thèmes que j'aurais au préalable définis et qui suivent une trame logique d'entretien, d'un guide d'entretien. Ce type de méthode permet de gagner un temps précieux, on évite ainsi que la personne rencontrée s'exprime sur des choses qui ne nous intéressent pas, et que la discussion perde le fil et s'éloigne du thème principal comme le rappelle J-C Combessie : « Il y a d'avantage de liberté pour le chercheur mais aussi pour l'enquêter. Autant que possible, le chercheur laisse venir l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient »²⁷. Le but étant toujours ici de laisser le maximum de liberté et de ne pas trop influencer les réponses des interviewés. Cette méthode vient donc compléter et approfondir les lectures scientifiques ainsi que les ressources documentaires officielles que je possède déjà. Les questions posées sont directement en lien avec le dispositif, tout en se laissant une certaine liberté dans le fil de la conversation, permettant ainsi à l'interviewé une liberté d'expression qui lui permet de développer les points qu'il lui semble importants.

Pour mes rendez-vous j'avais donc préparé un guide d'entretien semi-directif avec des items précis, des formulations et des relances le cas échéant, en ce sens qui n'était pas entièrement ouvert, ni entièrement fermé. La première partie du guide d'entretien permet à la

²⁶ Voynnet Fourboul C., « *Ce que l'analyse de données qualitatives veut dire* », Revue internationale de psychosociologie, 2012/44 (vol.XVIII).

²⁷ Combessie J-C., « *La méthode en sociologie* », La Découverte, 1996.

personne interviewé de poser un contexte, « qui, quoi, ou, comment ». La seconde partie de l'entretien permet de rentrer plus en détail sur les points qui nous intéressent, à savoir le partenariat entre le dispositif ou travaille l'interviewé et le dispositif Sport dans les quartiers, ses évolutions, les objectifs, les actions sur le terrain :

Question	Réponse
1	Elle permet à l'interviewé de se présenter, sa fonction actuel et son historique de carrière individuel.
2	Elle permet à l'interviewé de présenter le dispositif au sein duquel il travail, ses objectifs et son fonctionnement sur le terrain. De comment il s'organise, et quelles actions sont mises en place pour répondre à quels objectifs fixés.
3	Elle permet à l'interviewé d'expliquer le lien entre le dispositif pour lequel elle travaille avec le dispositif municipal Sport dans les quartiers. De comment il travaille ensemble sur le terrain par rapport au dispositif sport dans les quartiers.
4	Elle permet à l'interviewé d'expliquer sa perception des évolutions du dispositif sport dans les quartiers au cours du temps.
5	Elle permet à l'interviewé d'expliquer selon son point de vue ce que le dispositif sport dans les quartiers à permit de changer dans les quartiers, toujours en liens avec son évolution au court du temps.
6	Quelles sont les finalités à terme de ce partenariat entre le dispositif de l'interviewé et le dispositif sport dans les quartiers. Quels sont les nouveaux objectifs fixés ?
7	Quels aspects du partenariat entre le dispositif ou l'interviewé travaille et le dispositif sport dans les quartiers trouve il performant, et quels aspects pourrait être selon lui amélioré ou développé pour mieux répondre aux objectifs fixés.

Pour le choix des personnes à interviewer, Sébastien Delacroix m'a guidé, il fallait que je m'oriente vers les principaux acteurs à rencontrer en lien avec Sport dans les quartiers. En effet par manque de temporalité au cours de ce stage, j'ai du redéfinir la façon dont j'allais

mener mon enquête. Il était impossible pour moi de rencontrer tous les acteurs qui interagissent au sein de sport dans les quartiers sur le territoire Quimpérois. En effet chaque quartiers, Penhars-Kermoyan, Kerfeunteun, Ergué-Armel, Moulin vert – Centre-ville, possède son réseau de partenaires (Maison Pour Tous, Service de prévention spécialisé etc) qui rentrent en compte dans la bonne mise en œuvre de dispositif sport dans les quartiers sur le territoire. J'ai choisi d'axer et de concentrer mon enquête sur la zone de Penhars-Kermoyan. Il me semblait plus pertinent d'interroger les acteurs d'un même quartier plutôt que de me disperser et rencontrer de manière désorganisée les acteurs sur tous les quartiers pour lesquels le dispositif s'étend. De plus l'origine du dispositif Sport dans les quartiers est issue du quartier de Penhars-Kermoyan, c'est le foyer de naissance du dispositif, c'est le quartier qui a légitimer la création du dispositif en 1997. Le dispositif sport dans les quartiers jusqu'en 2009 portait essentiellement sur le quartier de Penhars-Kermoyan, c'est seulement avec la mise en place du Projet Sportif territorial en 2009 que le dispositif s'est étendu au reste de la ville et aux autres quartiers. Ainsi de par son positionnement historique au sein du dispositif sport dans les quartiers, Penhars-Kermoyan me semble être la zone d'étude privilégiée pour extraire des premières informations de terrain en rapport avec le dispositif.

Penhars est une ancienne commune du département du Finistère. Elle a été rattachée à Quimper en 1960, elle constitue aujourd'hui l'un de ses quartiers populaires, notamment avec la présence des grands ensembles de Kermoyan. L'Etat a défini la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville (Décret no 2014-1750 du 30 décembre 2014), le quartier de Kermoyan a été repéré parmi les 1300 quartiers de cette nouvelle géographie. Il a inscrit dans la loi un critère unique de sélection des quartiers, le revenu de leurs habitants. Les quartiers prioritaires ont notamment été déterminés par la part des ménages déclarant des bas revenus sur leur territoire.

Sébastien Delacroix m'a également transmis son souhait de faire une évaluation « organisationnelle » du dispositif Sport dans les quartiers. Je me trouve donc uniquement sur de l'évaluation de pertinence entre les objectifs et les moyens mis en œuvre. A aucun moment de ma mission de stage je ne me suis intéressé ni au public, ni aux résultats, ce qui est dommageable en prévision d'une évaluation objective mais j'ai dû faire face à différentes choix de mon tuteur professionnel qui ne souhaitait pas que j'interroge directement les bénéficiaires des dispositifs. Je reste donc dans une analyse centrée sur l'efficacité de la mise en place du dispositif sur le territoire de Penhars-Kermoyan. Ceci a fortement orienté le choix des personnes ressources que j'ai rencontré. Je me suis donc dirigé plutôt vers les

personnes en charge de la direction des structures partenaires du dispositif Sport dans le quartier de Penhars-Kermoyan.

Les personnes rencontrées sont donc :

Le coordonnateur actuel de sport dans les quartiers, son expérience et son point de vue sur le dispositif me paraissait indispensable pour mon étude. En tant qu'encadrant dans un premier temps, car il était là à l'origine du dispositif et seul à l'organiser pendant de nombreuses années. Et en tant que coordonnateur actuel du dispositif sur le territoire Quimpérois. Son expérience d'encadrement et de gestion du dispositif, ainsi que son ancienneté sur le dispositif et sur le territoire Quimpérois font de lui une personne référente.

La personne en charge de la direction du Dispositif de Réussite Educative ainsi qu'une assistante sociale qui travaille avec elle au sein du dispositif. Le lien entre le Dispositif de Réussite Educative et Sport dans les quartiers a été fait en 2007, le dispositif de réussite éducative était le chaînon manquant permettant d'avoir enfin un accès à un public très isolé, en difficulté sociale, familiale, scolaire, c'est à dire un public prioritaire du dispositif sport dans les quartiers. Le Dispositif de Réussite Educative est un partenaire prioritaire et très important car ce partenariat a grandement facilité l'accès à un public que le dispositifs Sport dans les quartiers ne touchait pas avant. Leur point de vue sur les évolutions du dispositif Sport dans les quartiers est également indispensable pour mon étude.

Malheureusement je n'ai pas pu rencontrer la personne en charge de la direction de la Maison Pour Tous de Penhars car cette personne était en arrêt maladie prolongé lors de mon stage. J'ai donc rencontré un animateur socio-sportif de la MPT qui intervient lui aussi sur Sport dans les Quartiers. La MPT tient une place centrale sur le quartier de Penhars-Kermoyan de par sa position géographique en plein centre du quartier. En effet c'est un lieu de socialisation privilégié où les habitants peuvent développer un réseau de solidarité entre eux et où ils ont un accès facilité à de nombreuses propositions d'activités culturelles, sportives, artistiques, de loisirs. Sa proximité et son contact régulier avec la population du quartier en fait un acteur intéressant à rencontrer.

La personne responsable du secteur socio-culturelle et référente sur la Politique Educative Local. En effet sur les documents officiels de la Direction des Sports de Quimper le dispositif Sport dans les quartiers, le dispositif est présenté comme s'inscrivant dans la Politique Educative Locale (PEL). La Politique Educative Locale c'est une ambition de mettre en place

de la transversalité dans toutes les politiques jeunesse qui sont menées au sein de la collectivité. Il me semble intéressant de voir comment la place du dispositif sport dans les quartiers se légitime au sein de cette PEL sur la ville de Quimper.

De plus mon évaluation du dispositif s'appuie également sur de nombreux documents officiels de la Direction des Sports possédant des données chiffrées : Bilan annuel 2013 des activités du Services des Sports, Bilan annuel 2013 de Sport dans les Quartiers. Ce sont des documents assez exhaustifs qui retracent les budgets, objectif visés, actions menées au cours d'une année.

Pour répondre à cette envie de posséder une évaluation partagée avec les différents acteurs du dispositif Sport dans les quartiers, le coordonnateur du dispositif a déjà amorcé depuis quelques mois la création d'une trace écrite de ce partenariat, en mettant par écrit une sorte de « bilan partagé » avec chaque acteurs du dispositif. On y retrouve notamment les moyens apportés par le partenaire au dispositif Sport dans les quartiers, la plus-value apportée par le partenariat pour chacune des structures. C'est un moyen de commencer à « institutionnaliser » cette évaluation partagée. Ce sont donc des documents sur lesquels je pourrais également m'appuyer dans mon évaluation.

Dans le cadre de la réforme de la nouvelle politique de la ville qui se met en place sur la ville de Quimper en 2015, le compas a engagé sous commande de la Ville un diagnostic sur le territoire Quimpérois. Le Compas est une société spécialisée dans l'analyse de la situation économique et sociale des territoires. Cette société dispose d'une grande analyse dans le domaine des transformations sociales des territoires, fondée sur son expérience et la maîtrise des outils techniques. De ce diagnostic le Compas a fournit des outils (des chiffres) qui doivent contribuer au développement d'une connaissance plus approfondie de la situation des quartiers prioritaires et de leur habitants. Je m'appuie donc également sur ces données du compas dans mon évaluation.

Il est intéressant pour moi de croiser plusieurs points de vue à travers mes entretiens, en effet le croisement de plusieurs discours de différentes personnes ressource permet la construction d'une vision plus riche, plus complète sur le dispositif Sport dans les quartiers. A travers ces différents entretiens j'ai put dégager des thématiques communes qui revenaient régulièrement :

- Organisation et mise en place du dispositif.

- Communication interne et externe du dispositif.
- Lisibilité et légitimité du dispositif.

C'est au travers de ces thématiques que j'ai construit mon analyse. La manière dont je présente mes résultats se divise donc en trois grandes parties, dans chaque partie des sous thématiques apparaissent également. Pour chacune de ces parties je dégage une conclusion provisoire. Ces différentes conclusions provisoires me permettent d'aboutir à une conclusion plus générale, et de proposer des préconisations en vue des atouts et des faiblesses bien identifiés du dispositif.

Après cela il est alors pour moi possible de confronter ces données ressorties de mes entretiens sur le terrain avec les données chiffrées des différents documents que je possède. Ceci dans le but de confirmer, ou d'infirmer certains résultats, et de développer une analyse critique des points forts et point faibles du dispositif Sport dans les quartiers.

2) L'évaluation d'une politique publique :

Aujourd'hui le terme évaluation est difficile à définir, surtout quand il concerne précisément l'évaluation des politiques publiques en direction du sport et de ses usagers. Le conseil scientifique de l'évaluation (CSE) donne la définition suivante : « évaluer les politiques publiques consiste à mesurer les effets qu'elles engendrent et à chercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre produisent les effets qu'on en attend ». Pour le président du CSE, « L'évaluation repose sur une triade : moyens, résultats, objectifs »²⁸. C'est également ce que préconise M. Baslé²⁹ dans les approches de la conception, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et des programmes faisant l'unanimité dans ce domaine.

Il existe alors plusieurs niveaux d'évaluation par rapport à la décision publique :

- Les évaluations préalables destinées à éclairer.
- Les évaluations (dites concomitantes) réalisées au fur et à mesure de son exécution

²⁸ Bayeux P., Dupuis J., « Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation », Editions Revue EPS, 1996.

²⁹ Baslé, M., « *Économie, conseil et gestion publique : suivi et évaluation des politiques publiques et des programmes* », Paris : Economica, 2008.

afin d'en permettre d'éventuelles corrections.

- Les évaluations dites « dernières (ex-post) intervenant », dans la perspective d'évaluer, après l'action ou la décision.

L'évaluation peut se baser sur des données à la fois qualitatives et quantitatives et se distingue alors de la mesure, du contrôle, de l'audit, sans toutefois exclure certaines plages communes avec ces techniques.

Selon Patrick Gibert « « évaluer ex-post » un politique publique c'est d'abord apprécier les résultats de cette politique au regard de ses objectifs officiels, mais c'est nécessairement beaucoup plus, et notamment préciser que les effets d'une politique sont nécessairement transversaux et rencontrent d'autres « préoccupations publiques ». De plus l'acte d'évaluer ne peut pas se contenter « d'estimer l'écart entre les résultats et les intentions et il importe, en vue d'améliorer la maîtrise des politiques publiques à venir, de déterminer par quelle série d'ajustements des différents groupes sociaux ou individus concernés par la politique, on est arrivé aux résultats, désirés ou non, constatés »³⁰.

Il existe plusieurs méthodes d'analyse des politiques publiques (descriptive, clinique, normative, expérimentale). A travers ces analyses l'évaluateur cherche à mettre en évidence des corrélations entre les causes ou variables indépendantes et des conséquences dépendantes. L'évaluateur devient alors un quasi-décideur, et au besoin en faisant faire sur le terrain et sur des échantillons de populations des expérimentations préalables pour tester les meilleurs solutions généralisables ensuite à la population.

Il y a deux concepts à distinguer concernant les méthodes et outils pour l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales :

- L'étude des perceptions qu'ont les usagers des actions qui sont conduites par les collectivités territoriales, ainsi que des services qui sont offert dans ce cadre.
- L'évaluation de l'efficacité, de l'efficience, du ciblage ainsi que de l'opportunité des politiques de la collectivité locale.

C'est à travers ce second concept que l'évaluation dans le cadre du Dispositif sport dans

³⁰ Bayeux P., Dupuis J., « *Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation* », Editions Revue EPS, 1996.

les quartiers de Quimper se trouve. Ainsi, « Les études qui portent à évaluer les politiques de la collectivité territoriale vont au-delà de la seule perception qu'ont les usagers et ont pour objectif d'éclairer les décideurs politiques sur un mode plus stratégique et socio-économique »³¹.

Les éléments qui structure et qui on permit d'élaborer une politique sportive sont relativement les mêmes à chaque fois. « Il s'agit tout d'abord du public. Au regard de ses attentes, ont été définis un certain nombre d'objectifs positionnés en terme d'enjeux. La mise en œuvre de l'action a nécessité un certain nombre de moyens, qu'ils soient financiers, matériels ou humains. L'aboutissement de ce travail est un résultat »³². On distingue alors 4 pôles autour desquels va s'organiser un travail d'évaluation :



- Entre le public et les objectifs s'évaluent les attentes.
- Entre les objectifs et les moyens s'évalue la pertinence.
- Entre le résultat et les moyens s'évalue l'efficacité.
- Entre le résultat et le public s'évalue la satisfaction.
- Entre le résultat et les objectifs s'évalue l'efficacité.

L'évaluation du dispositif Sport dans les quartiers se porte principalement dans de l'évaluation de pertinence. Elle permet de contrôler si les moyens mis en œuvre sont adaptés aux objectifs fixés. Il s'agit pour moi d'identifier la participation des principaux partenaires et acteurs sur le dispositif Sport dans les quartiers et des moyens mis en œuvre. Cette analyse devrait permettre de mettre en évidence :

³¹ Bayeux P., Dupuis J., « Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation », Editions Revue EPS, 1996.

³² Bayeux P., Dupuis J., « Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation », Editions Revue EPS, 1996.

- La complémentarité des moyens mis en œuvre.
- Le manque de moyens
- Les atouts ou les freins des moyens mis en œuvre.

Ce travail transversal d'étude de la pertinence se réalise avec tous les acteurs, sur le territoire géographique, et par rapport à un public ciblé.

Les résultats produits par cette évaluation des politiques (ciblage-efficacité-efficience) permettent de diagnostiquer a priori et a posteriori l'opportunité ainsi que la pertinence des politiques publiques. A la suite cela va permettre aux élus et décideurs des instances étudiées de disposer de puissants outils d'aide à la décision et d'agir autant sur leurs choix politiques et stratégiques que sur l'organisation de leurs services et prestataires délégués (associations – établissements publics et parapublics – entreprises sous-traitantes etc).

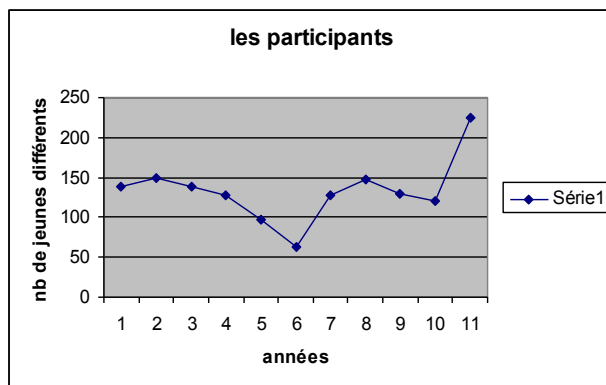
VI) Résultats et Analyses

Suite à un travail en amont de traitements thématiques des entretiens, des documents officiels, et d'une recherche documentaire, il sera question dans cette partie de faire le point sur les atouts et les faiblesses du dispositif Sport dans les quartiers. Lors de mes différents entretiens avec les personnes interrogées, j'ai pu dégager des thématiques communes. C'est à partir de ces thématiques communes que j'ai construit la manière dont j'allais présenter mes idées, et mon analyse. Dans chaque thématique j'ai également dégagé plusieurs sous idées. Dans un premier temps je présenterais les atouts du dispositif lié à la thématique concernée, et dans un second temps ses faiblesses. Ce sera aussi le moment de faire un bilan partagé avec les différents partenaires du dispositif Sport dans les quartiers et d'en faire une analyse « exploratoire ».

1) L'organisation et la mise en place du dispositif.

L'autonomie actuelle des éducateurs sportifs dans leur travail sur le dispositif sport dans les quartiers est un avantage, cette relative autonomie leur permet de gagner du temps dans le suivi et la mise en place de leurs projets. « *Donc c'est vrai qu'aujourd'hui je ne les*

accompagne pas sur une mission d'encadrement, ils sont autonomes pour le faire, c'est eux qui font le suivi des jeunes, c'est eux qui font leur programmation annuelle, moi je ne fais que les accompagner sur une partie un peu plus administrative et de cohérence »³³. Ce fonctionnement avec une grande autonomie des éducateurs, chapoté par le coordonnateur sur le territoire quimpérois semble correspondre au souhait des acteurs de terrain. L'évaluation au ressenti qu'ils ont du dispositif et de la mise en place des activités est plutôt bonne, « *aujourd'hui on a des actions de terrain qui fonctionnent plutôt correctement* »³⁴. Ceci se vérifie par la constante augmentation des effectifs de participation depuis la mise en place du dispositif sur la ville, notamment avec la courbe du nombre de jeunes différents présents sur le dispositif au fil des années.



Série 1 : nombre de jeunes différents participants aux activités du dispositif Sport dans les quartiers³⁵.

Le partenariat créé avec les partenaires du dispositif leur apporte une véritable plus-value, « *le fait de pouvoir proposer des activités sportives via notre partenariat a changé le regard des jeunes sur eux, maintenant ils ont accès plus facilement au public qu'ils souhaitent toucher* »³⁶. Derrière l'activité sportive qu'ils peuvent proposer et qui va leurs permettre de toucher le public plus facilement, les partenaires vont pouvoir ensuite s'occuper de ce qui les intéresse, c'est à dire l'accompagnement dans une démarche d'insertion, d'intégration, de recherche de stage, d'emploi. « *Entre partenaires on essaye de trouver cette harmonie là entre tout le monde. Sur le secteur jeunesse c'est comme ça qu'on réfléchit, on définit le pourquoi et comment on va amener le sport aux gamins* »³⁷. Ils sont présents sur le terrain

³³ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

³⁴ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

³⁵ Annexe : Bilan Sport dans les quartiers.

³⁶ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

³⁷ Annexe : extrait d'entretien avec l'animateur sportif de la MPT.

avec de la proposition sportive et ceci leur permet de pouvoir remplir leurs objectifs propres. *« Le sport n'est qu'un outil pour évoquer les problématiques d'hygiène, de mobilité, d'accès au loisir. Ainsi que la construction de l'enfant, la parentalité, le regard des parents sur l'enfant dans la pratique sportive qui n'est pas la même que celle à l'école »*³⁸. Ce contact direct avec le public visé *« le sport servant de support à la relation »*³⁹ que permet d'apporter le dispositif Sport dans les quartiers est alors un plus valu constaté au travers des bilans partagés que le coordonnateur du dispositif à commencé à faire avec le réseau de partenaires sur le quartier. *« C'était l'occasion de rentrer en contact avec ces familles la, et donc de faire du lien social derrière, via le centre social, la MPT, le conseil général »*⁴⁰. Ce qui est intéressant pour le dispositif Sport dans les quartiers c'est qu'à travers ces multiples partenariats il est ensuite possible de proposer des activités très attrayantes, comme de l'équitation, du surf, du kayak, *« ils ont put découvrir des activités très sympas comme le surf, la voile, le golf... Ces familles la n'iraient jamais payer à la demi journée ce type de pratiques »*⁴¹, et qui de plus est vont pouvoir permettre de travailler sur des problématiques communes avec les partenaires comme la mobilité, isolement social, barrière de la langue etc.

L'éducateur sportif sur le quartier est connu et reconnu des autres animateurs ou éducateurs des autres services sociaux, clubs etc. Cela s'explique du fait qu'Aurélien est présent sur la zone de Penhars-Kermoyan depuis déjà plusieurs années. Cette bonne identification de l'éducateur de par sa présence régulière sur un quartier semble essentielle, *« C'est quand même le cœur du projet »*⁴². Par cette bonne identification de l'éducateur par le public visé, il arrive à fidéliser le public au dispositif Sport dans les quartiers, *« des effectifs stables, cela montre l'impact du travail de proximité réalisé par Aurélien Nicolas sur le territoire et l'efficacité du travail en réseau »*⁴³. Cela se justifie par le nombre de participations au dispositif sur le quartier relativement stable, 215 en 2011, 188 en 2012, 218 en 2013⁴⁴. *« Moi je dirais que ça a de plus en plus évolué, on a un pourcentage de plus en plus fort de la participation aux activités sportives, et c'est vraiment un des leviers important pour permettre une ouverture vers les familles »*⁴⁵

Suite au Projet Sportif territorial mit en place en 2009 la ville préconisait un éducateur

³⁸ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

³⁹ Annexe : Bilan partagé Service de Prévention Spécialisée.

⁴⁰ Annexe : extrait d'entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative.

⁴¹ Annexe : extrait d'entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative.

⁴² Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

⁴³ Annexe : Bilan partagé CDAS.

⁴⁴ Bilan Sport dans les quartiers 2011, 2012, 2013.

⁴⁵ Annexe : extrait d'entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative.

sportif par quartier (Penhars, Ergué-Armel, Kerfeunteun, Moulin-Vert/centre-ville). Aujourd'hui suite à un contexte de restriction budgétaire et de rationalisation des moyens, puis la mutation de Bernard Lebeau vers une autre commune en Janvier 2014, le service de l'animation sportive a dut à repenser son organisation pour mutualiser l'intervention de ses éducateurs sur l'ensemble des quartiers. Aujourd'hui depuis 2015 il n'y a plus que deux éducateurs sportifs sur le terrain pour encadrer le dispositif Sport dans les Quartiers et un éducateur en charge de la coordination du dispositif.

On détaillera ci-dessous leur rôle au sein du dispositif Sport dans les quartiers et la répartition de leur volume horaire en tant qu'éducateur sportif sur la ville de Quimper.

Nom – Prénom :	Fonction :	Quartier :	Répartition volume horaire :
Nicolas Aurélien	Etaps 2 ^{ème} classe intervenant sur les quartiers.	Penhars + Moulin Vert / Centre-ville.	70% encadrement EPS à l'école / 30% sport dans les quartiers
Lebeau Vincent	Etaps 2 ^{ème} classe intervenant sur les quartiers.	Kerfeunteun + Ergué-Armel.	70% encadrement EPS à l'école / 30% sport dans les quartiers.
Daniel Pierre Yves	Etaps 1 ^{ère} classe, en charge de la coordination du dispositif sur la ville.	Coordination	60% coordination EMM et Sport dans les quartiers / 30% encadrement EPS à l'école / 10% encadrement EMM.

Aujourd'hui on voit bien l'écart entre les souhaits du projet sportif territorial préconisant un éducateur sur chaque quartier et les difficultés rencontrées sur le terrain pour la mise en place de cet objectif. *« Il y a un vrai intérêt à ce qu'on soit présent sur Kermoyan*

plus que sur l'ensemble de la ville, mais il y a quand même des foyers de précarités sur l'ensemble de la ville, les chiffres du compas le montrent, et donc l'idée politique du dernier mandat était de mettre un éducateur sportif par quartier, à savoir quatre »⁴⁶. Aurélien Nicolas était auparavant uniquement placé sur Penhars-Kermoysan avec une mi-temps financée par le Dispositif de Réussite Educative (DRE), un des partenaires principaux du dispositif Sport dans les quartiers sur ce quartier. Il a basculé sur un CDD à la direction du sport en septembre 2014 et son poste d'animateur sportif au DRE supprimé. Suite à cela il a récupéré le volume d'intervention de Bernard Lebeau, ce dernier étant muté vers une autre commune en Février 2014. Concrètement son volume horaire d'intervention qui était jusqu'à septembre 2014 de 17h uniquement sur le dispositif sport dans les quartiers à Penhars-Kermoysan, est passé à 7h, de plus son territoire d'intervention sur le dispositif s'est étendu à d'autres quartiers, aujourd'hui il est également en charge d'intervenir sur le quartier de Moulin Vert/centre ville. Cette mutualisation de l'ancien poste de Bernard Lebeau et le sien au moment de son intégration à la Direction du sport ne semble pas du tout convenir aux partenaires du dispositif et ne pas correspondre aux objectifs fixés initialement lors de la mise en place du dispositif sur la ville. « Une action est prioritaire sur Kermoysan parce que voilà, c'est de là qu'est né le dispositif et c'est là que se concentre toutes les problématiques sociales, donc il y a un vrai intérêt à ce qu'on y soit présent sur Kermoysan plus que sur l'ensemble de la ville »⁴⁷. Lorsqu'on observe les données du compas, il est vrai que la population de Kermoysan correspond plus qu'ailleurs au public visé par le dispositif, c'est à dire un public prioritaire. En 2011 la part des bas niveaux de formation était de 45,2% sur le territoire prioritaire de Kermoysan contre 27,9% sur le reste de la ville de Quimper, et 27,3% sur Quimper Communauté. Toujours en 2011 la part des hauts niveaux de formation était de 13,2% sur le territoire prioritaire de Kermoysan contre 30,6% sur la ville de Quimper, et 29,5% sur Quimper Communauté. La moitié de la population de Kermoysan vit toujours sous le seuil de pauvreté, en 2011 les revenus fiscaux moyens des ménages en euro sur le territoire prioritaire étaient de 896^e contre 1594^e sur la ville de Quimper, et 1616^e sur Quimper Communauté⁴⁸. « Et le compas le montre, que ici sur Kermoysan on a un foyer potentiel de public et ça demande des moyens supplémentaires »⁴⁹. La façon dont le poste d'Aurélien a été conçu récemment ne semble pas convenir aux moyens que demande ce quartier prioritaire, et donc ne peut répondre à la demande. « Donc concrètement il n'a plus suffisamment de temps

⁴⁶ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

⁴⁷ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

⁴⁸ Annexe : données du compas.

⁴⁹ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

pour intervenir correctement sur ce quartier là. La aujourd'hui ça ne fonctionne pas. Alors j'espère que l'on va pouvoir repenser son poste à la rentrée prochaine, c'est le souhait des partenaires »⁵⁰. Aujourd'hui Aurélien a perdu beaucoup de temps d'intervention et beaucoup de temps de présence sur les publics prioritaires du quartier, or on sait que ce temps de présence est nécessaire pour fidéliser le public visé. Pour les partenaires il faut de la régularité sur le temps de présence de l'éducateur sportif dans le quartier pour que le dispositif puisse continuer de fonctionner correctement. Cette reconnaissance de l'éducateur sportif sur le quartier est nécessaire à la pérennisation et au bon fonctionnement du dispositif, « Donc si on reste sur ce volume la pendant 2 ou 3 ans encore, ça va changer et tout le bénéfice du travail fait en amont va être perdu. Parce qu'il va falloir tout reprendre à zéro. Ce n'est pas quantifiable à un instant T, mais aujourd'hui ces créneaux sur le quartier sont insuffisants »⁵¹. Aujourd'hui le manque de présence d'Aurélien sur le quartier se fait fortement ressentir au travers des partenaires du dispositif Sport dans les quartiers, qui réclame des moyens supplémentaires de la ville, « d'ailleurs les partenaires de sport dans les quartiers sur Penhars-Kermoyan revendique cette spécificité, qu'il faut des moyens spécifiques sur ce quartier »⁵², « Pour moi la chose la plus importante que je pourrais dire, c'est déplorable qu'il y ai moins d'intervention de la part d'Aurélien sur le quartier ici parce que c'est ce public qui est prioritaire. C'est un gros manque pour nous car on a beaucoup de famille ici qui pourraient bénéficier de ce dispositif qui est gratuit, et qui répond bien à nos objectifs »⁵³. Ce manque de temps de présence d'Aurélien est aujourd'hui également un vrai manque à gagner pour le public visé « avant sur des demi journées, c'est beaucoup moins le cas maintenant, on pouvait proposer aux familles d'accompagner lors des activités sportives de leurs enfants, ça permettait de sortir la famille de l'isolement social, maintenant ce n'est plus possible »⁵⁴, « pour nous c'est un frein au développement et à la pérennisation du dispositif. Nos jeunes sont en demande, il faut arriver à répondre correctement à cette demande, y répondre présent »⁵⁵. Cette importance de conserver un volume horaire conséquent d'intervention sur le quartier pour les activités Sport dans les quartiers apparaît également dans la plupart des bilans partagés⁵⁶ que le coordonnateur du dispositif a commencé à faire avec les partenaires.

⁵⁰ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

⁵¹ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

⁵² Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

⁵³ Annexe : extrait d'entretien avec le responsable du Dispositif de Réussite Educative.

⁵⁴ Annexe : extrait d'entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative.

⁵⁵ Annexe : extrait d'entretien avec l'animateur sportif de la MPT.

⁵⁶ Annexe : Bilan partagé Service de Prévention Spécialisé.

En terme de mise en place des activités Sport dans les quartiers, il semblerait que le cadre ce soit rigidifié ces dernières années, en terme d'inscription au dispositif pour les jeunes, mais également au niveau des lieux de pratique pour les activités. Le fait que le dispositif sport dans les quartiers soit devenu un dispositif municipal a compliqué la mise en place des activités, *« une mairie omniprésente qui impose une réglementation, un cadre administratif très fort, or on ne fonctionnait pas du tout comme cela au départ »*⁵⁷. Cette rigidité du cadre réglementaire pose problème pour choisir les lieux de pratiques des activités physique et sportive et ne correspond pas au public visé par le dispositif sur le quartier. Le public concerné a déjà des difficultés à réaliser des démarches administratives, s'organiser pour aller s'inscrire, trouver des financements, acheter du matériel, s'organiser pour arriver à l'heure aux activités... Tout cela représente déjà un frein énorme pour ce public là. *« C'était plus le cas avant quand il n'y avait pas toute ces procédures administratives au niveau de l'encadrement d'activité. C'est à dire que avant les éducateurs sportifs venaient en bas des tours et il n'y avait pas de papiers à remplir. Ils animaient une activité voilà comme ça... »*⁵⁸. Maintenant au niveau de la législation, les choses ont changé et sont quand plus compliquées, tout ceci a rigidifié le dispositif alors qu'avant il était plus souple. Ces démarches administratives constituent un frein à l'accès à la pratique sportive. Au commencement et c'est toujours sensé être le cas, le dispositif Sport dans les quartiers doit être un lien entre *« je ne fais rien car je ne suis pas capable de le faire »* et *« je m'inscris à une activité associative tout en respectant les contraintes qui en découlent »*⁵⁹. La démarche de participation, d'inscription aux activités proposées s'apparente de plus en plus à une inscription en club. *« Donc si le gamin n'a pas réussi à aller s'inscrire en club, avec nous ça va être compliqué aussi. »*⁶⁰. Cela entraîne une perte d'un public potentiel, et malheureusement c'est sûrement ce public là qui intéressent le plus les partenaires du dispositif.

Conclusion provisoire :

Le dispositif Sport dans les quartiers sur Penhars-Kermoysan obtient une réelle reconnaissance grâce à cette dynamique partenariale qui apporte une plus-value à chaque acteur du dispositif. Cela commence à être institutionnalisé par écrit notamment à travers les bilans partagés que le coordonnateur à commencer à mettre en place avec chacun des acteurs partenaires du dispositif. La relative autonomie des éducateurs sur le terrain semble convenir

⁵⁷ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

⁵⁸ Annexe : extrait d'entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative.

⁵⁹ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

⁶⁰ Annexe : extrait d'entretien avec le coordonnateur Sport dans les quartiers.

et porter ses fruits, de ce fait l'éducateur est connu et reconnu du public qu'il souhaite atteindre, cela permet de pérenniser le dispositif dans le temps sur le quartier.

Cependant il semblerait qu'un cadre administratif trop stricte du dispositif municipal complique le choix des lieux des activités et se rapprochant beaucoup d'une inscription classique en club pour le public. De ce fait, l'action de ces éducateurs sportifs est limitée et ainsi devient un réel frein au projet. Ce frein dresse une barrière entre les éducateurs sportifs du dispositif et le public visé, de plus ce public est sans doute le public qui intéresse le plus les partenaires du dispositif.

Un récent changement dans l'intervention (répartition du territoire et volume horaire) d'Aurélien Nicolas sur le quartier ne semble pas du tout convenir à la plupart des partenaires du dispositif. Lorsqu'on observe les effectifs et les participations aux activités de sport dans les quartiers, aucune baisse n'est visible car ce changement est très récent. Il n'est pas encore visible en terme de chiffre car nous n'avons pas encore assez de recul sur les activités proposées dans Sport dans les quartiers. Cet impact lié à une réduction d'intervention d'Aurélien sur le quartier va à l'encontre d'une logique de mise en place du dispositif. En effet, le quartier de Penhars-Kermoyan est identifié comme étant territoire prioritaire sur la commune de Quimper, jusqu'en 2009 le dispositif Sport dans les quartiers ne concernait uniquement que ce quartier. Hors suite au souhait du projet sportif territorial d'étendre le dispositif au reste de la ville, et la suppression de l'ancien poste au Dispositif de Réussite Educative d'Aurélien (lors de son passage à plein temps à la Direction du Sport), ce territoire prioritaire a perdu les moyens qu'il possédait avant sur le dispositif. Lorsqu'on observe les chiffres du bilan d'activité du service animation de la saison 2013⁶¹ on peut noter que le dispositif Sport dans les quartiers à enregistrer l'inscription sur le quartier de Penhars-Kermoyan de 218 jeunes dont 142 jeunes relevant d'aucune structure associative, pour Kerfeunteun 239 jeunes dont 23 jeunes ne relevant d'aucune structure associative, pour Moulin Vert/Centre Ville 78 jeunes dont 52 jeunes ne relevant d'aucune structure associative, et pour Ergué Armel 30 jeunes dont 10 jeunes ne relevant d'aucune structure associative. Il est alors nécessaire de rappeler que l'objectif premier du dispositif est de toucher des jeunes inorganisés, c'est à dire ceux qui ne participent pas aux animations organisées dans leur quartier, qui ne font partie d'aucune association pour à plus long terme les orienter vers une pratique régulière dans un club. Lorsqu'on regarde les chiffres des jeunes inscrits au dispositif par

⁶¹ Annexe : Bilan d'activité Sport dans les quartiers saison 2013.

quartier ne relevant d'aucune structure associative on remarque que ce chiffre est beaucoup élevé sur le quartier de Penhars-Kermoysan que sur les autres quartiers. La cohérence de mise en place du dispositif et des moyens mis en œuvre sur le territoire peut alors être questionnée. Aujourd'hui le souhait de la plupart des acteurs qui interviennent sur ces missions est que le contrat d'Aurélien Nicolas en charge de l'intervention sur le quartier soit revu (quantitativement et qualitativement) pour la rentrée prochaine.

2) La communication interne et externe du dispositif.

Le suivi du dispositif sport dans les quartiers sur Penhars-Kermoysan se fait grâce à un voire deux comités de pilotages par an, ces comités de pilotages réunissent les directeurs des différentes structures qui composent le réseau du dispositif, ils se trouvent sur une strate de décision. Il y a également des comités opérationnels qui se réunissent environ 6 fois par an, ce sont plutôt des acteurs de terrain, qui se trouvent sur une strate d'action. Au niveau de la communication entre les acteurs de terrain, cela fonctionne bien. Cette logique partenariale est très dynamique et les échanges sont nombreux, les projets sont co-construits entre les partenaires du dispositif et l'éducateur sportif. L'interconnaissance des acteurs du quartier contribue à développer un travail en cohérence, une recherche de continuité éducative dans l'accompagnement des enfants et jeunes suivis. « Lors de nos comités de groupe opérationnels à chaque réunion on commence par faire un point sur la vie du quartier, sur comment chacun ressent le quartier en ce moment, c'est surtout du ressenti. Aurélien fait un point sur les actions menées entre les deux réunions et ensuite chaque partenaire peut intervenir pour une évaluation partagée »⁶². La communication des acteurs opérationnels est plutôt bonne, mais jusqu'à présent elle était un peu trop succincte. Depuis peu le coordonnateur de Sport dans les quartiers est en train de travailler sur des bilans partagés avec chaque acteur du dispositif afin « d'institutionnaliser » la plus-value à avoir créée ce partenariat. Il y a une réelle mesure qui a été prise de l'importance du dispositif sport dans les quartiers sur leur territoire par les acteurs de terrain, du bénéfice que cela apporte. Ils souhaitent ainsi communiquer d'avantage auprès de leur direction du sens de leurs actions.

Par sa présence sur le territoire de Penhars-Kermoysan et du fait qu'il y soit véritablement identifié par le public, Aurélien Nicolas est un levier de communication pour

⁶² Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

les structures partenaires et les publics qu'ils cherchent à atteindre. « *Aurélien est un référent bien identifié aujourd'hui pour tous les jeunes du quartier* »⁶³. La place d'Aurélien sur le quartier est très importante car le bon fonctionnement du dispositif en dépend, si aujourd'hui Aurélien devait quitter le quartier le dispositif s'effondrerait. « *Quand tu vas sur d'autres quartiers, quand ils ont voulu développer sport dans les quartiers, tu vois les structures sont un peu comme ici, des MPT, un service d'éducateur, un foyer d'accueil. Tu vois il y a des personnes ressources comme ici, mais ce qui fait qu'aujourd'hui la bas ça ne se développe pas, c'est aussi peut être parce qu'il manque une personne ressource comme lui (Aurélien). Aujourd'hui si tu n'as pas une personne ressource comme ça sur chaque quartier, c'est compliqué, et le dispositif se casse la figure* »⁶⁴. Aurélien est en place sur le quartier depuis la création de son poste au sein du DRE en 2007, la plupart des équipes partenariales au dispositif sont également en place depuis plusieurs années, cela en fait véritablement une force pour le quartier. « *C'est un gage de stabilité, et de référence pour les partenaires. Quand il y a de la stabilité dans les équipes c'est quand même plus facile* »⁶⁵. « *Moi je trouve que c'est plutôt bon oui. Il y a une habitude de travail partenariale sur ce dispositif-là, parce que ce sont les mêmes partenaires depuis 1997 et ce sont quasiment les mêmes éducateurs qui interviennent, on se connaît très bien. On sait comment chacun fonctionne* »⁶⁶. Aurélien est bien identifié du public et aussi des partenaires cela permet d'engager des actions construites autour d'objectif commun. Par exemple quand il va engager une activité d'équitation avec le DRE, le DRE va se déplacer, le sport n'étant qu'un support pour travailler des objectifs communs entre le dispositif sport dans les quartiers et le DRE. L'évaluation qui va en être faite derrière sera une évaluation partagée entre la référente de parcours du DRE et Aurélien, par rapport aux objectifs qui auront été définis au départ ensemble. La présence régulière d'Aurélien sur le quartier a également permis d'améliorer la communication de certains partenaires auprès du public, comme le service de prévention, qui maintenant peut proposer une activité sportive aux jeunes dans la rue, ils ne sont plus assimilés à la police. « *Le fait de pouvoir proposer des activités sportives via notre partenariat a changé le regard des jeunes, il a donc accès plus facilement aux publics qu'il souhaite toucher* »⁶⁷.

Depuis le départ d'Aurélien pour un poste à plein temps à la Direction des Sports cette dynamique partenariale commence à s'essouffler. En effet, « *on a moins de temps de*

⁶³ Annexe : Extrait d'entretien avec l'animateur sportif de la MPT.

⁶⁴ Annexe : Extrait d'entretien avec l'animateur sportif de la MPT.

⁶⁵ Annexe : Extrait d'entretien avec l'animateur sportif de la MPT.

⁶⁶ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

⁶⁷ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

concertation aussi puisque Aurélien est absorbé en grand partie par son encadrement d'activité EPS, du coup il à moins de temps pour aller à la rencontre des partenaires et construire des projets. Mais jusqu'à présent on avait ces temps de réunions avec les partenaires, plus des temps informels lors desquels on pouvait se rencontrer sur l'espace public, ou on allait les rencontrer directement dans leurs structures ce qui nous permettait de nous mettre d'accord sur une évaluation du territoire à un moment donné, et les projets que l'on pouvait monter derrière. C'est vrai que aujourd'hui et bah on à perdu tout ce temps-là, on à perdu du temps d'encadrement d'activité, et on à perdu du temps de concertation, donc la depuis 6 mois on fonctionne un petit peu sur 3 pattes »⁶⁸. Les temps d'échange que lui permettait d'avoir son mi-temps de 17h n'existe plus, la possibilité de monté des projets co-construit avec les partenaires se font beaucoup plus rare, « maintenant parce qu'il à moins de temps pour nous, c'est plus rapide, plus « à l'arrache » comme on dit. Donc ça se fait au téléphone, on à moins de temps officiel pour vraiment se voir »⁶⁹. L'idée principale du dispositif Sport dans les quartiers est d'aller vers les publics prioritaires, co-construire des activités sportives avec les partenaires pour leur donner envie d'aller vers des dispositifs structurés. La présence de l'éducateur sportive est nécessaire pour répondre à cet objectif, le manque de temps « de contact » sur le terrain avec le public, et de concertation avec les partenaires se fait ressentir, et limite l'action du dispositif sur le quartier et donc son impact.

Malgré le fait que le dispositif soit en place sur le quartier depuis longtemps certains partenaires principaux du dispositif n'ont pas encore bien assimilé les enjeux et la place du dispositif, heureusement cela reste exceptionnel. C'est le cas le MPT, « *certain éducateur ne le comprenne pas, je pense à la MPT qui n'ont toujours pas compris quel était l'intérêt du dispositif. Pourtant c'est un des acteurs hyper important du dispositif. Quand on à construit le dispositif avec le directeur de la MPT à l'époque, l'éducateur de la MPT était complètement partie prenante du dispositif et on a vraiment travaillé en binôme pour savoir pourquoi on montait ce dispositif pour répondre à quoi. Aujourd'hui on à des éducateurs de la MPT qui considère ce dispositif comme une offre sportive « pour » la MPT. Genre il nous mette sur leur planning d'animation comme il pourrait mettre laser game ou n'importe quoi d'autre. Ce n'est pas ça le truc, nous on est sur un dispositif d'éducation et d'insertion, si on arrive pas à faire ça autant ne pas faire l'activité »⁷⁰. Ceci s'est ensuite vérifié lors de mon entretien avec un animateur sportif de la MPT, « *pour moi sport dans les quartiers**

⁶⁸ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

⁶⁹ Annexe : Extrait d'entretien avec la Responsable du Dispositif de Réussite Educative.

⁷⁰ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

aujourd'hui c'est devenu un temps d'animation pour des enfants sur le quartier. Alors qu'avant ce n'était pas le cas, sur sport dans les quartiers il y avait un champ qui était un projet commun mené entre le dispositif et les partenaires du quartiers »⁷¹. Il semblerait que le manque de temps de présence d'Aurélien sur le quartier crée une confusion concernant les objectifs du dispositif. Ici on voit bien que la MPT, qui est pourtant un partenaire central du dispositif ce « désengage » un peu de cette logique de projet commun éducatif et assimile le dispositif comme étant une simple « offre sportive » pour la MPT.

Lors de l'entretien mené avec la responsable de la politique Educative Locale j'ai pu constater qu'aucun lien n'était fait entre le dispositif sport dans les quartiers et la politique éducative locale. Cette dernière s'est d'ailleurs exprimée à ce sujet : *« du coup je ne vois pas de projet que le PEL à soutenu en lien avec sports dans les quartiers »⁷². Pourtant la politique éducative locale a pour ambition de mettre de la transversalité dans toutes les politiques jeunesse qui sont menées au sein de la collectivité, et le dispositif sport dans les quartiers rentre complètement dans les critères d'une politique jeunesse car il possède des objectifs en commun avec la politique éducative locale. « Je suis d'accord avec toi, ces objectifs on devrait tous les partager, sauf qu'on ne parle pas, il n'y a pas de lieu de coordination »⁷³. Dans la présentation officielle du dispositif de Sport dans les quartiers, on peut pourtant lire : « L'action sport dans les quartiers entre dans le cadre du Projet Educatif Local et du contrat de ville »⁷⁴. La politique éducative locale ne semblerait concerner que les appels à projets concernant les écoles et les associations, et les services municipaux (médiathèque, musées des beaux arts). L'idée est de présenter des projets en partenariat, avec pour objectif principal d'apporter quelque chose d'autre que ce qui existe déjà dans les écoles. « Pour moi le PEL c'est une école qui propose un projet ok, mais qui s'ouvre au quartier. Si c'est un projet de l'école avec des partenaires qui viennent intervenir je ne vois pas l'intérêt. Pour moi l'intérêt est qu'il s'ouvre sur le quartier, et ça veut dire oui être sur des temps non scolaire, et ça c'est une grosse difficulté quoi »⁷⁵. Pourtant lors de mes différents entretiens il semblerait que le dispositif sport dans les quartiers, et ses principaux partenaires soit en demande d'une meilleure coordination avec l'éducation nationale. « Disons que l'intérêt pour Aurélien d'aller dans les écoles c'était de faire le lien avec le scolaire et le périscolaire, parce qu'on est sur le même public. Sauf qu'aujourd'hui il n'y a pas de priorité donnée à Aurélien pour*

⁷¹ Annexe : Extrait d'entretien avec l'animateur sportif de la MPT.

⁷² Annexe : Extrait d'entretien avec la responsable de la Politique Educative Locale.

⁷³ Annexe : Extrait d'entretien avec la responsable de la Politique Educative Locale.

⁷⁴ <http://www.quimper.bzh/688-education-et-animations-sportives.htm> consulté le 10/04/15.

⁷⁵ Annexe : Extrait d'entretien avec la responsable de la Politique Educative Locale.

intervenir sur les écoles du quartier. Aujourd'hui si tu chopes des enfants dans les écoles et que tu les retrouves après sur le temps périscolaire soit dans l'espace public soit dans une salle bah les gamins ils font le lien et on peut construire des choses d'un point de vue éducatif. Aujourd'hui le poste d'Aurélien, on aurait dut confirmer son mi-temps sport dans les quartiers et lui rajouter du temps dans les écoles de ce même quartier, et se dire que oui effectivement on est sur le temps d'éducation de l'enfant sous ses différents temps de vie, arrêter de saucissonner les choses, parce que tout d'un coup il y a un éducateur qui donne une cohérence au parcours de l'enfant. On le retrouve à l'école, dans une salle de sport, sur l'espace public, on va le retrouver sur une association après. Aujourd'hui voilà, l'EPS à l'école est complètement dissocié de sport dans les quartiers »⁷⁶. Cette envie de co-éduquer ensemble en lien avec l'éducation nationale ressort également de mes entretiens avec l'animateur sportif de la MPT ainsi que la responsable du Dispositif de Réussite Educative. Pourtant aujourd'hui malgré une volonté de coopérer cela reste compliqué, le dispositif Sport dans les quartiers malgré des objectifs commun avec la Politique Educative Local reste en « marge » comparé aux autres politiques jeunesse et semble fonctionner en autarcie avec son réseau de partenaire sur chaque quartier.

Conclusion provisoire :

En terme de communication sur le dispositif Sport dans les quartiers sur le quartier de Penhars-Kermoisan la dynamique est plutôt bonne, les acteurs opérationnels communiquent et coopèrent beaucoup pour créer des projets co-construits. En général ils ont bien saisi cet enjeu de développer un travail commun autour d'une cohérence et d'une continuité éducative du public suivi dans le cadre du dispositif. Le travail que le coordonnateur de Sport dans les quartiers à commencer à mettre en place, de par la création de bilans partagés avec chaque partenaires est dans cette logique de mieux communiquer sur ce qui se fait sur le terrain, de « formaliser » les actions de terrain auprès des décideurs du dispositif. La reconnaissance d'Aurélien sur le quartier, ainsi que la stabilité des équipes partenaires du réseau Sport dans les quartiers favorise la bonne mise en place du dispositif. Le contact avec le public visé se fait plus facilement, la communication et la coordination entre les différents acteurs en est facilitée. Cette bonne assimilation de l'éducateur sportif par le public a également permis d'améliorer l'image dégagee auprès du public par certain partenaire du dispositif, qui grâce à ce partenariat avec Aurélien peuvent avoir accès à un public qu'il ne touchait pas auparavant.

⁷⁶ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

Depuis le changement de statut du contrat de travail d'Aurélien et la révision de son temps de présence et d'intervention sur le quartier cette dynamique de communication sur le réseau Sport dans les quartiers tend à se perdre. Le temps de présence d'Aurélien au contact du public, ainsi que les temps d'échanges avec les partenaires se sont réduits, les projets co-construits sont donc beaucoup plus difficiles à mettre en place et se font plus rare. Il semblerait que certaines structures se soient un peu « désengagées » de la logique de projet commun éducatif. C'est le cas de la MPT, qui ne voit pas ou plus le dispositif Sport dans les quartiers tels qu'il devrait être compris par les partenaires. Elle y voit une simple offre sportive en plus à proposer au lieu d'y voir un véritable dispositif sportif éducatif.

Malgré que le dispositif Sport dans les quartiers soit inscrit dans le cadre de la Politique Educative Locale et du contrat de ville il semblerait qu'il n'y est aucun lien entre le dispositif Sport dans les quartiers et la Politique Educative Locale. Pourtant l'objectif principal de la politique Educative Locale tend à mettre de la transversalité entre toutes les politiques jeunesse sur la commune. De plus, d'un avis commun très partagés entre les partenaires de Sport dans les quartiers, ils seraient en demande de cette transversalité sur le temps scolaire et périscolaire sur le quartier. Ayant également put assister au cour de mon stage aux différentes réunion pour le nouveau contrat de Ville qui se met en place sur Quimper cette année, la volonté de mettre en place des données partagées entre les établissement scolaires, et les différentes structures traitant de la jeunesse sur le quartier est revenues de manière récurrente, souvent à l'initiative de l'éducation nationale. Lorsqu'on observe les chiffres du compas, on remarque que 80% des enfants du quartier, donc des enfants que l'on retrouve sur le dispositif Sport dans les quartiers sont également scolarisés sur ce même quartier⁷⁷. Il semblerait qu'il y est un axe de travail important à développer entre l'éducateur sportif du dispositif Sport dans les quartiers, les partenaires, ainsi que les établissements de l'éducation national du quartier pour mettre un peu plus de cohérence dans le parcours éducatif de l'enfant.

⁷⁷ Données du compas.

3) Lisibilité et légitimité du dispositif.

La lisibilité du dispositif sur la ville a toujours posé quelques problèmes. En effet le dispositif Sport dans les quartiers vise un public dit « prioritaire », l'objectif premier étant de fédérer les jeunes autour d'une pratique sportive organisée directement dans la rue, dans les quartiers, pour ensuite les diriger vers d'autres structures partenaires du dispositif. Le problème est du au fait qu'il soit gratuit, par exemple « *en 1999/2000 on à mit en place un programme d'activité et on à été le distribuer dans les boites aux lettres du quartier. Alors effectivement cela à eu un impact parce qu'on a eu des gamins qui sont venu, et puis les parents aussi venaient en disant « oh c'est super votre truc, en plus c'est gratuit, d'habitude je l'envoie à Atout Sport, je reviens le prendre à 19h »*⁷⁸. Or, ce n'est pas ce public-là que le dispositif cherche à atteindre. La difficulté réside dans le fait de réussir à toucher le public souhaité, c'est-à-dire un public prioritaire, sans qu'il y ait cette impression d'être stigmatisé, « *par rapport au public qu'on vise on ne peut pas arriver en disant « vous vous êtes des « cassos » vous pouvez venir avec nous, vous vous ne l'êtes pas »* »⁷⁹. C'est la même difficulté qui est rencontrée au niveau de la mairie, elle à besoin de valoriser les actions qu'elle mène sur son territoire à travers la politique de la ville, ceci pour justifier les moyens demandés, mais toujours sans trop exposer le fait que c'est à destination d'un public en grande précarité.

De plus il semblerait que depuis 5/6 ans les comités de pilotage se soient détachés du dispositif, « *il y en a eu 2 en 6 ans* »⁸⁰. Or, c'est en faisant remonter les informations au comité de pilotage que les comités opérationnels légitiment l'importance du dispositif et les moyens dont ils ont besoin sur le quartier. Aujourd'hui il semble que les comités de pilotage soient en « stand by » et que le dispositif Sport dans les quartiers fonctionne de manière indépendante, sans contact avec les strates plus décisionnaire. « *Ce qui nous manque la depuis environ 4/5 ans c'est le comité de pilotage qui rend visible le dispositif d'un point de vue politique et institutionnel* »⁸¹. La valorisation politique des actions de terrain est moins bonne qu'avant, or on sait que pour obtenir des moyens et des financements il faut un minimum de visibilité politique. Aujourd'hui avec les restrictions budgétaires de la direction

⁷⁸ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

⁷⁹ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

⁸⁰ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

⁸¹ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

des sports, notamment par la révision de l'intervention d'Aurélien sur le quartier, il y a pour le dispositif sport dans les quartiers la nécessité de « légitimer » leur action auprès des « décideurs » pour justifier les moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement du dispositif sur le quartier.

Auparavant les acteurs du dispositif Sport dans les quartiers n'avaient aucun compte à rendre, « *on n'avait aucune contrainte de bilan qualitatif à donner. Il fallait donner du chiffre pour dire qu'on avait fait, mais on n'avait pas de compte rendu sur la qualité du travail fourni à rendre* ». L'impact d'un dispositif éducatif est très difficile à mesurer et peut rentrer difficilement dans le cadre de données chiffrées, c'est beaucoup de « ressentie ». « *Tout ça bah c'est pas visible-visible, mais nous on le voit bien, depuis que l'on a moins de temps c'est beaucoup plus difficile à travailler. Alors que c'est dans la durée que l'on accompagne ces familles, tout ce travail ça prend du temps mais ça porte ses fruits* »⁸², « *c'est ça qui est difficile à valoriser, car ce n'est écrit nul part, sur aucun bilan. Et puis les élus ne s'en sont jamais souciés non plus. Un demi poste d'éducateur sportif ca coute 20 000€ a l'année, sur une politique prioritaire comme Kermoyan ou on est sur des millions d'euro c'est quedal. A la limite c'est bien il est la il fait son truc, il y a des bon échos, ça suffit à justifier son poste* »⁸³. Si avant les acteurs du dispositif Sport dans les quartiers n'avaient « pas de compte à rendre », aujourd'hui en vu du contexte actuel, des restrictions budgétaires et des mutualisations de poste des éducateurs sportifs, « formaliser » un peu plus les choses pour valoriser les actions de terrain auprès des décideurs semble nécessaire.

Conclusion provisoire :

Dans le contexte actuel au niveau du dispositif Sport dans les quartiers sur Penhars-Kermoyan, la question de la lisibilité et légitimité des actions menées semble « délicate ». Le dispositif doit rester relativement « invisible » du grand public mais en même temps il est nécessaire pour la mairie de justifier les moyens réclamés dans le cadre du dispositif. De plus il semblerait que les « décideurs » se soient un peu détachés du dispositif et le laisse fonctionner de manière indépendante, avec un quasi disparition des comités de pilotage ces dernières années. Il semblerait que le portage politique du dispositif soit un peu bancal, « *qui nous soutient pas assez et ne mesure pas assez l'importance du dispositif* »⁸⁴. La nécessité de réorganiser les comités de pilotages, de formaliser d'avantages les actions partenariales et

⁸² Annexe : Extrait d'entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative.

⁸³ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

⁸⁴ Annexe : Extrait d'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers.

éducatives en vue de légitimer l'importance des actions menées sur le terrain semble aujourd'hui indispensable.

4) Discussion des résultats et limites méthodologiques:

Les limites méthodologiques :

Les études qualitatives permettent par une analyse sociologique, de comprendre les mécanismes qui fondent une opinion, de comprendre pourquoi les enquêtés pensent ceci ou cela, comment ils comprennent leur environnement. L'étude qualitative permet ainsi d'obtenir des informations qui nous permettent une réelle capacité de prospective, que les études quantitatives ne produisent pas vraiment.

Les discours que l'on recueille suite à l'interaction avec les personnes enquêtées constituent le matériel de base pour réaliser l'étude qualitative. Ces discours permettent de décrypter ce que pensent sur le fond les personnes interrogées sur le sujet, et aussi pourquoi elles pensent ainsi. Cela peut se faire par une analyse du système argumentatif mais également par l'analyse linguistique (ex : l'entretien avec le coordonnateur de Sport dans les quartiers).

Ces discours recueillis nous montrent la réalité de la représentation sociale de l'objet étudié. En effet s'il est simple d'exposer par des chiffres la satisfaction des partenaires du dispositif Sport dans les quartiers, il en est beaucoup plus difficile d'en expliquer les raisons.

L'étude qualitative nous apporte donc une vision plus proche des représentations sociales, elle permet de mieux comprendre comment se sont construites les perceptions, comment sont par exemple appréciés ou dépréciés les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Sport dans les quartiers. Cela permet aussi de définir la réalité des pratiques et les besoins qui s'en dégagent.

Pourtant l'étude qualitative à ses limites et ses défauts, sa qualité dépend beaucoup de la capacité de faire de l'enquêteur. La valeur de l'analyse dépend beaucoup de la personne qui fabrique et traite l'étude.

De plus si l'étude qualitative permet de repérer les différentes prises de positions et

attitudes des enquêtés face à l'objet étudié, il est impossible de savoir combien de personnes sont plus proches de telles ou telles opinions.

Il faut rappeler que la commande de Sébastien Delacroix au départ était une « évaluation du dispositif Sport dans les quartiers, d'un point de vue organisationnel ».

Au début du stage de par ma méconnaissance d'une collectivité territoriale, l'abondance de ressources documentaires, je me suis un peu perdu dans la prise d'information. Au bout d'un moment ne voyant pas quelle cohérence donner à tout cela j'ai décidé de reprendre tout depuis le début. J'ai alors bien identifié la façon dont le dispositif Sport dans les quartiers était construit et les évolutions qui avaient eu lieu au cours du temps.

Par manque de temps j'ai alors décidé de concentrer mon étude sur le quartier de Penhars-Kermoyan qui me semblait être le plus intéressant de par sa présence historique dans le temps sur le dispositif, ainsi que les récents changements qui y ont eu lieu.

Mon évaluation du dispositif Sport dans les quartiers ne concerne donc que Penhars-Kermoyan, elle révèle une posture illustrative à un instant T du dispositif sur ce quartier en particulier.

Pour répondre à la commande de Sébastien, il faudrait répéter ce que j'ai fait sur le quartier de Penhars-Kermoyan. C'est à dire rencontrer les principaux acteurs de chaque réseau de chaque quartier concerné par le dispositif, pour ensuite confronter la perception de la pertinence du dispositif entre ces différents quartiers.

Pour venir confirmer ou infirmer les grandes idées dégagées à travers la rencontre des acteurs de chaque réseau sur chaque quartier il pourrait également être intéressant de questionner les pratiquants. On pourrait alors connaître la satisfaction du public en vu des résultats fournis.

On respecterait alors le schéma initial d'une évaluation complète du dispositif :



Et ainsi, on peut obtenir un avis global sur l'efficacité du dispositif sur la ville entre les objectifs fixés et les résultats constatés.

Les limites liées aux résultats :

Avec la méthode qualitative on peut se poser la question de la pertinence de l'échantillonnage, de la généralisation des résultats, ou encore de la crédibilité et la qualité des conclusions et leur utilité pour le monde de la décision et de l'action.

Concernant le choix des personnes rencontrées dans le cadre de mon évaluation du dispositif Sport dans les quartiers je pense avoir commis une erreur. Ceci dut au fait qu'au moment de ma prise de rendez-vous avec les acteurs à rencontrer, le coordonnateur de Sport dans les quartiers m'avait déjà fait parvenir certains des bilans partagés qu'il avait commencé à faire avec les principaux partenaires du dispositif (service de prévention, CDAS), je me suis donc dirigé vers des personnes peut être un peu moins « essentielles » au dispositif pour varier les points de vu. Malheureusement cela m'a mené à des entretiens assez « pauvres », notamment la personne responsable de la politique éducative locale. Cet entretien ne m'a pas apporté beaucoup d'information dans le cadre de mon évaluation hormis le fait que le dispositif n'était pas du tout inscrit au PEL.

Dans mon évaluation je pense qu'il y a une surreprésentation du point de vue du coordonnateur du dispositif Sport dans les quartiers. Mon entretien avec lui a été extrêmement riche et a influé sur ma manière de construire et traiter les informations issues des autres entretiens.

Ceci dit, la première personne à rencontrer dans le cadre d'un travail qualitatif sur le dispositif de Sport dans les quartiers est bien pour moi le coordonnateur du dispositif. Son ancienneté, ainsi que son contact régulier avec les partenaires du dispositif sur le quartier font de lui une personne avec un point de vue relativement global et objectif du dispositif sur le quartier. Néanmoins l'évaluation que je fait ici du dispositif sur le quartier de Penhars-Kermoyan est à prendre avec « des pincés » car très orientée par mon échange avec le coordonnateur du dispositif.

VII) Conclusion et préconisations

De nombreuses politiques de la Ville utilisent, depuis les années quatre-vingts, les activités physiques et sportives ont été utilisées pour répondre aux problèmes sociaux, notamment dans les zones urbaines défavorisées. Le sport dans y est présenté par les institutions politiques en charge de ces territoires comme « un atout indispensable, autant pour sa capacité à re(créer) du lien social et de la convivialité que pour son rôle éducatif et préventif »⁸⁵

Cela s'est fait suite à la décentralisation de l'objet sport, en le liant aux problématiques de l'éducation, l'intégration, l'insertion, l'exclusion. C'est au travers des nouveaux contrats de ville que ces nouveaux programmes d'animations sociales et sportives de proximité se sont confirmés. Le sport peu à peu a pris une place importante dans les actions publiques à destination de publics prioritaires, sur des territoires définis, les quartiers sensibles. Aujourd'hui le sport peut s'inscrire comme un outil et support d'animation ou d'intervention sociale, au service d'un projet ou d'une politique socioculturelle.

La réforme des politiques de la ville vise à réduire les inégalités profondes et persistantes auxquels sont confrontés les quartiers défavorisés. Les nouveaux contrats de ville constituent le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils permettent de formaliser les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville sur la base d'enjeux repérés à un niveau local. Ce sont les acteurs de premier rang, comme les communes, les communautés d'agglomérations qui assurent le pilotage stratégique d'une démarche qui permet l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques d'agglomération.

Cette année, sur Quimper Communauté un nouveau contrat de ville se met en place, j'ai pu tout au long de mon stage assister aux différentes réunions de pilotage de ce nouveau contrat de ville. Il se divise en trois grands piliers : Développement économique et emploi, Cohésion Sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain.

L'objet sport se trouve au fondement du projet de Cohésion Sociale. Le fait de pouvoir suivre la mise en place de ce nouveau contrat de ville en parallèle avec mon évaluation du

⁸⁵ Jean-Paul Callède, *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005). Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2007, 610 p.

dispositif Sport dans les quartiers a été très intéressant. En effet les problématiques abordées lors des réunions du contrat de ville pouvaient être liées ou transposables au dispositif socio-sportif sur lequel je travaillais. De plus la multitude d'acteurs présents autour de la table lors de ces réunions m'a permis de mieux situer la place du sport, et des enjeux que cela représente à l'échelle d'une collectivité territoriale.

Avant toute chose il me semble nécessaire de resituer le contexte en présentant les objectifs principaux du dispositif Sport dans les quartiers ⁸⁶:

- Développer la pratique sportive de jeunes fragilisés.
- Répondre à la demande d'activités sportives de jeunes qui ne se tournent pas spontanément vers les clubs.
- Permettre la mixité sociale dans les activités.
- Offrir aux jeunes des loisirs de qualité, notamment de pleine nature.

Mon travail lors de mon stage a donc été de mesurer les atouts et les faiblesses du dispositif socio-sportif Sport dans les quartiers, sur le quartier prioritaire de Penhars-Kermoyan. Suite à cette évaluation, la ville, les élus, et décideurs ont à leur disposition un outil qui leur permettra d'avoir un regard sur le dispositif, et d'agir en fonction des résultats constatés que je rappelle succinctement ici :

⁸⁶ Bilan Direction des Sports 2013.

Atouts :	Faiblesses :
<p>-Autonomie et reconnaissance de l'éducateur sportif sur le quartier.</p> <p>-Dynamique partenariale et projets éducatifs co-construits pour lesquels chaque acteur y voit de l'intérêt.</p> <p>-Bonne fréquentation des jeunes du quartier, avec des effectifs stables.</p> <p>-Bonne communication des acteurs opérationnels, équipe stable.</p>	<p>-Cadre administratif trop contraignant.</p> <p>-Temps de présence et d'intervention auprès du public de l'éducateur sportif sur le quartier trop faible.</p> <p>-Difficulté de mettre en place des projets co-construits par manque de présence de l'éducateur auprès des partenaires.</p> <p>-Désengagement de certains partenaires de la volonté de projet éducatif autour du sport via le dispositif.</p> <p>-Aucun lien entre le dispositif et les autres politiques jeunesse de la ville. Aucun lien avec l'éducation nationale.</p> <p>-Détachement des décideurs politiques par rapport au dispositif. Le dispositif fonctionne en autonomie, coupé des strates supérieures. Il n'y a plus de lien entre les comités opérationnels et les comités de pilotage.</p> <p>-Manque de visibilité des actions de terrain.</p>

Après avoir réussi à distinguer les atouts et les faiblesses du dispositif, il serait ici intéressant pour moi de proposer des « préconisations » pour pallier aux faiblesses identifiées et amener le dispositif à se rapprocher le plus possible des objectifs fixés. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que les problématiques soulevées au travers des différentes thématiques dégagées dans mon analyse des entretiens sont toutes intimement liées entre elles :

- La révision du contrat de travail d'Aurélien Nicolas et de son temps d'intervention sur le quartier est aujourd'hui nécessaire. De plus c'est une demande récurrente qui revient dans beaucoup de mes entretiens. Lui réattribuer un nombre d'heure au moins

égal à son ancien mi-temps semble indispensable pour pallier aux nombreux problèmes soulevé par son absence (manque de temps de concertation avec les partenaires pour les projets co-construits, manque de temps de contact et d'intervention auprès du public pour fidéliser de nouveaux jeunes, désengagement de certains partenaires,)

- Un allégement du cadre administratif trop contraignant du dispositif afin de faciliter le travail de l'éducateur sportif et de ses partenaires sur le quartier.
- Dans un contexte actuel où l'aspect financier est très important, il est nécessaire pour les acteurs opérationnels de valoriser les actions de terrain pour justifier les budgets alloués au dispositif. C'est ce qu'a commencé à faire le coordonnateur du dispositif Sport dans les quartiers en posant par écrit l'intérêt d'un partenariat entre chaque partenaire et le dispositif sport dans les quartiers. Il est également nécessaire de réorganiser les comités de pilotages pour recréer ce lien entre les acteurs de terrain et les décisionnaires afin d'améliorer le portage politique du dispositif.
- Créer de la cohérence dans le parcours éducatif de l'enfant, en réorganisant l'intervention de l'éducateur sportif. Il faut que les jeunes puissent retrouver le même éducateur sportif à l'école et sur le dispositif sport dans les quartiers. Créer davantage d'échanges entre les professeurs d'EPS et les éducateurs sportifs. Le sport revêt des aspects tellement variés qu'il semble dommageable de ne échanger davantage afin de répondre au mieux aux objectifs visés. Créer du lien entre le dispositif sport dans les quartiers et la politique éducative locale.

Aujourd'hui les dispositifs socio-sportifs constituent un aspect incontournable des politiques sportives des villes. Les récents changements du dispositif Sport dans les quartiers sur la commune de Quimper semblent mettre en péril les démarches d'éducation, d'intégration, en déséquilibrant le partenariat instauré avec les différents acteurs du quartier de Penhars-Kermoyan.

Faire du sport un outil d'éducation, d'intégration dans le quartier de Penhars-Kermoyan se produira en présentant les activités dans le cadre d'un projet global éducatif et social. Gérer toutes les problématiques que l'on peut rencontrer sur un territoire prioritaire comme le quartier de Kermoyan nous amène à parler d'un travail socio-sportif et éducatif au sens pluriel plutôt que singulier. Pour cela je m'appuierais sur l'avis de Gasparini W. et

Vieille Marchiset G.(2008, p.158) à propos de la construction de partenariats éducatifs « le mouvement sportif, l'école, les associations socioculturelles, la famille, ne peuvent agir seuls : il faut créer des passerelles pour ériger une continuité éducative cohérente entre les différents parties. A cette condition, la dynamique de projet peut réellement agir avec des acteurs formés et compétents en termes de méthodologie de projets d'intervention éducative auprès de publics variés ». Dans un milieu ou la population accumule de multiples facteurs sociodémographiques, l'école doit faire plus qu'un travail éducatif, les clubs doivent devenir des lieux à la fois sportif, mais aussi éducatif et social, et les éducateurs sportifs de la ville doivent aider à cette cohérence entre tous. Les pratiques sportives, en étant adaptées à la demande des habitants, peuvent alors contribuer à créer du lien social et ainsi améliorer l'image péjorative des quartiers « défavorisés ».

VIII) Annexes

1) Résumé :

Résumé :

En France, depuis les années 1980, les quartiers sensibles deviennent une catégorie de l'action publique. L'utilisation du sport comme un outil de développement social dans les banlieues émerge, l'Etat impulse des politiques publiques en initiant des dispositifs « socio-sportifs ». Mon stage s'est déroulé au service des sports de la ville de Quimper, j'ai put observer comment se mettait en place le nouveau contrat de ville sur la commune pour l'année 2015 ainsi que la place que le sport y occupait. En parallèle j'étais chargé de l'évaluation du dispositif socio-sportif « sport dans les quartiers » mit en place sur la commune, avec un focus sur le quartier de Penhars-Kermoyan. Les résultats produits permettront aux élus et décideurs des instances étudiés de disposer d'outils d'aide à la décision et d'agir autant sur leurs choix politiques et stratégiques que sur l'organisation de leurs services.

Mots-clefs : évaluation politique publique, dispositif socio-sportif, quartier sensibles.

Summary :

In France, since the eighties, deprived districts of the cities have become part of the public policy. Sport has been used as a tool to create social development in the suburbs and the State impulses public policies through “socio-sport” measures. I did my internship within the Sport Department of the City of Quimper. During this internship, I was able to see how the new “city contract” for 2015 was implemented and what was the role of sport in the 2015 policy. At the same time, I was in charge of the evaluation of “socio-sport” measures “Sport in the suburbs” of the city, focusing on Penhars-Kermoyan area. The results of the evaluation will allow the elected representatives and the decision-makers of these areas to benefit from a tool that can help them to make the right choices and that can also influence their political and strategic decisions as well as the organisation of their services.

Keywords : evaluation public policies, socio-sport measures, deprived districts.

2) Bibliographie :

Ouvrages :

Kalika M., « *Structures d'entreprises : réalités, déterminants, performances* », Paris, Economica, 1998.

Gasparini W., « *L'organisation sportive* », Editions Revues EPS, Collection « Pour l'action », 128 pages, Paris, 2003.

Bayeux P., « *Le sport et les collectivités territoriales* », Que sais-je ?, collection encyclopédique, 5^e édition 2013.

Bayeux P., « *Guide de l' élu délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive* », Les dossiers thématiques des Presses Universitaires du Sport, 2013.

Mignon P., « *Sport, Insertion, Intégration* », Hommes & Migrations, N°1226, 2000.

Arnaud P., « Pourquoi dit-on que le sport est éducatif ? Question d'actualité...question d'histoire... », Tréma, 8 1995.

« *Programmes du collège : Programmes de l'enseignement d'éducation physique et sportive* », Bulletin officiel spécial n°6 du 28 août 2008.

Gasparini W., « *L'intégration par le sport* », Sociétés contemporaines, n° 69, 2008.

Gasparini W. ; Gilles Vieille Marchiset., « *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques* », Paris, PUF, 2008, 176 pages.

Lebreton, F., « *Cultures urbaines et sportives « alternatives »*. *Socio-anthropologie de l'urbanité ludique*. Paris : L'Harmattan, 2010.

Combessie J-C., « *La méthode en sociologie* », La Découverte, 1996.

Bayeux P., Dupuis J., « *Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation* », Editions Revue EPS, 1996.

Baslé, M., « *Économie, conseil et gestion publique : suivi et évaluation des politiques publiques et des programmes* », Paris : Economica, 2008.

Jean-Paul Callède, « *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005). Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes* », Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2007, 610 p.

Articles :

Vieille-Grosjean, H., Solomon Tsehaye, R. (2012) « *Les médiateurs sociaux : limites et enjeux d'un dispositif* », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°12 | Automne 2011.

Chapitres d'ouvrage :

Marina Honta, « *Sport et intercommunalité : quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale ?* », *Staps* 2008/2 (n° 80), p. 115-136.

Voynnet Fourboul C., « *Ce que l'analyse de données qualitatives veut dire* », *Revue internationale de psychosociologie*, 2012/44 (vol.XVIII), p. 71-88.

Documentation institutionnelle :

Bilan du dispositif Sport dans les quartiers de la ville de Quimper 2011/2012/1013.

Rapport d'activité Direction des Sports de la Ville de Quimper 2013.

Données du Compas pour le nouveau Contrat de Ville.

Usages des références sur Internet :

<http://www.vie-publique.fr> consulté le 24/02/15.

Le site de la Direction de l'Information Légale et Administrative.

www.quimper.bzh consulté le 13/03/15.

Site de la ville de Quimper.

3) Glossaire :

SSSATI : Sport et Sciences Sociales, Administration, Territoire, Intégration.
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.
OTAPS : Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.
ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.
CTAPS : Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives.
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, et du Sport.
PST : Projet Sportif Territorial.
APS : Activités Physiques et Sportives.
ZUP : Zone Urbaine Prioritaire.
ZEP : Zone Education Prioritaire.
ZUS : Zone Urbaine Sensible.
PRU : Projet de Rénovation Urbaine.
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
OMS : Office Municipal des Sports.
CDOS : Comité Départemental Olympique Sportif.
EMM : Ecole Municipale Multisports.
EPS : Education Physique et Sportive.
DRE : Dispositif de Réussite Educative.
TAP : Temps d'Activités Périscolaires.
DSQ : Développement Social des Quartiers.
CNOSF : Comité National Olympique Français.
MPT : Maison Pour Tous.
CDAS : Centre Départemental d'Action Sociale.
PEL : Politique Educative Locale.
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.
CDD : Contrat à Durée Déterminé.
CPAM : Caisse d'Allocation Maladie.
CAF : Caisse d'Allocation Familiale.
CSE : Conseil Scientifique de l'Evaluation.

4) Bilan partagé avec le CDAS :

Sport dans les quartiers

Bilan partagé 2014

Nom de la structure :CDAS QUIMPER

Missions /

Mesure d'Aide Educative au Domicile : accompagnement éducatif de l'enfant dans sa famille

Accompagnement jeune majeur

Recueil d'information préoccupantes

Fonctionnement /

Accompagnement de l'enfant dans sa famille et auprès de partenaires ou institutions (école, centre aéré, recherche d'une activité sportive ou culturelle, structures de soin, MDPH...) Avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale

Moyens apportés et actions menées dans le cadre du dispositif /

Orientation d'enfants ou jeunes suivi en AED vers « sport dans les quartiers » : en 2014 : un enfant de 10 ans a fréquenté les activités du jeudi soir, une jeune fille de 13 ans a participé à l'équitation ainsi qu'un autre enfant âgé de 8 ans ; ce même enfant participe au golf le vendredi soir. La jeune fille de 13 ans a également beaucoup apprécié l'escalade

Plus-value apporté par le partenariat /

Contact direct avec Aurélien : présentation de l'enfant, du jeune

Gratuité de l'action : pour certaine famille, l'inscription à une action sportive pour leur enfant n'est pas possible ou leur semble trop compliquée

Connaissance des structures sportives, des animateurs, orientation facile et rapide pour un sport

Attentes opérationnelles pour 2015/

Maintien des activités proposées

Points de vigilance et d'amélioration du dispositif /

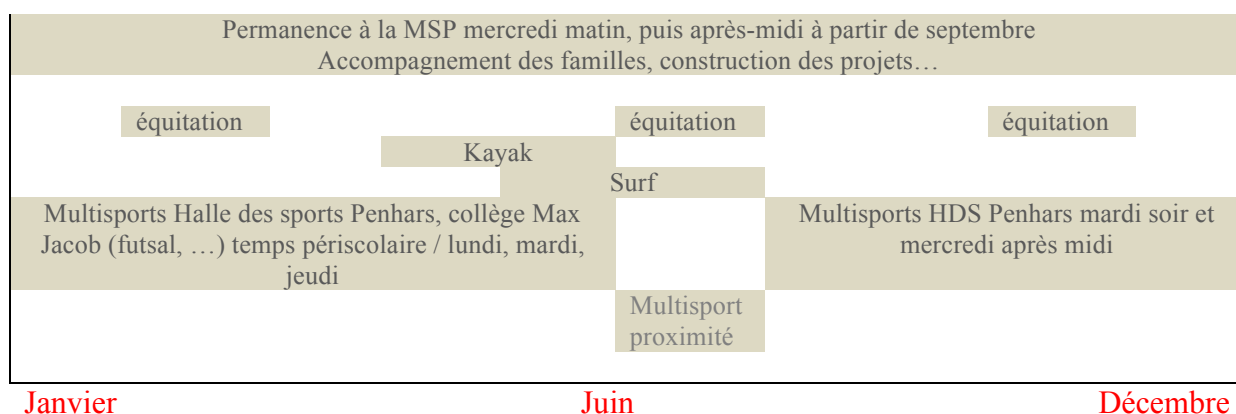
Action sportives auprès d'enfants plus jeunes (6 à 8 ans ?)

➤ **Bilan chiffré des actions menées dans le cadre de Sport dans les quartiers**

Participations de 207 jeunes âgés de 6 à 17 ans (contre 223 en 2013), répartis comme suit :

Tranche d'âge	- de 11 ans		12-17 ans		18-25 ans		25-59 ans		+ de 60 ans		TOTAL	
	f	m	f	m	f	m	f	m	f	m	F	M
Orig. Quartier prioritaire (Kermoyan et Pencalet)	32	64	34	77	0	0	0	0	0	0	66	141

➤ **Bilan des animations réalisées sur 2014**



➤ **Bilan de fréquentation par activité**

Activité	partenaires	Nombre de séances	participations	Jeunes différents

➤ **Commentaires**

- le nombre de participations : 1484 en 2013, 1396 en 2014. Perte du poste d'animateur sport DRE et intégration d'Aurélien Nicolas à la direction du sport mais sur un emploi du temps qui laisse moins de possibilité d'encadrement qu'auparavant. effectif en très

légère baisse qui indique que l'animateur sportif réussit à fidéliser les publics et que le contenu répond aux attentes des jeunes. Cela reflète également le travail réalisé par le groupe de pilotage du dispositif afin de garder cette cohérence dans les propositions d'animations.

- le nombre de jeunes différents : Malgré le resserrement de la tranche d'âge aux 6/17 ans (réglementation trop contraignante pour enfants de moins de 6 ans), effectif stable, montre l'impact du travail de proximité réalisé par A. Nicolas sur le territoire et l'efficacité du travail en réseau, notamment avec l'équipe du DRE et du CDAS par rapport aux publics « isolés ».
- La présence de filles : avoisine les 32% (66), contre 25% en 2013. En hausse comparée à l'année dernière. Ceci s'explique essentiellement par les nouvelles activités, orientées vers ce public, qui ont proposées en 2013 (zumba, tir à l'arc, équitation).

5) Bilan Partagé avec le Service de Prévention Spécialisé :

Sports dans les quartiers

Bilan partagé 2014

Nom de la structure : **SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**

Missions :

- Travailler au quotidien en l'absence d'un mandat nominatif
- Assurer l'adaptation permanente des réponses aux besoins et ressources repérés dans le territoire
- Être acteur du développement local en participant à la dynamique des politiques publiques
- Mobiliser et accompagner les publics, l'ensemble des habitants et les usagers pour la mise en œuvre de projets individuels et collectifs en lien avec le principe de libre adhésion
- Poursuivre et structurer une démarche d'évaluation interne continue et régulière en regard du principe de non institutionnalisation des pratiques de la prévention spécialisée.

Fonctionnement :

- une présence sociale dans les espaces publics et de travail de rue dans un principe d'*aller vers* un public rencontrant des difficultés à se socialiser
- un accompagnement éducatif et social notamment par une action d'accueil au local (approche plus individuelle)
- une animation socio-éducative en direction des groupes de jeunes (approche plus

collective).

- des relations et actions partenariales
- des actions spécifiques ou thématiques (chantiers éducatifs, BSR, code prev', séjours, etc.)

Moyens apportés et actions menées dans le cadre du dispositif :

Moyens apportés : 3 éducateurs du service de prévention spécialisée en alternance, 1 véhicule

Actions menées : propositions d'activités menées par Sports Quartier à des jeunes habitant Penhars, passages sur les différents temps d'animation en période scolaire (mardi soir, mercredi après-midi, jeudi soir), accompagnements de certains jeunes sur des activités spécifiques en période de vacances (tir à l'arc, équitation, golf, surf...)

Plus-value apportée par le partenariat :

- Aller à la rencontre d'un nouveau public, le sport servant de support à la relation
- Créer et entretenir du lien social
- Se faire connaître et reconnaître
- Se saisir de Sports Quartier comme dispositif ressource dans un contexte d'accompagnement individualisé et/ou collectif
- Outil riche pour les partenaires sociaux. Le travail en réseau, les échanges permettent d'avoir un regard sur l'évolution du quartier.
- Le dispositif doit conserver sa souplesse afin de s'adapter aux transformations du quartier.
- L'outil permet un croisement des regards sur certaines situations
- Enfin, Sports Quartier permet de créer des passerelles avec le secteur associatif (sport fédéral)

Attentes opérationnelles pour 2015 :

- Ouvrir un créneau sur le quartier d'Albert Thomas (le mercredi ou le samedi après-midi) afin de proposer une action sportive de proximité
- Renforcer le dispositif en moyens humains afin de mieux répondre aux besoins et attentes du public.

Points de vigilance et d'amélioration du dispositif :

La présence sociale et le travail d'enquête menés sur le quartier d'Albert Thomas ont mis en évidence un manque assez conséquent au niveau de l'accès aux loisirs et d'une aire de jeux, notamment pour les publics enfant et pré-adolescent. Beaucoup de jeunes rencontrés sont en demande d'activités, ce à quoi le service de prévention spécialisée ne peut (et ne veut)

répondre systématiquement. Durant les périodes de vacances, des réponses sont proposées via Sports Quartier et le Service d'Animation Sociale, toutefois un vide subsiste en période scolaire. Nous attirons donc l'attention sur la possibilité d'ouvrir un créneau hebdomadaire qui se déroulerait sur les hauteurs du quartier, sur la place bitumée.

6) Extrait du Rapport de la ville 2013 :

3- LE DISPOSITIF « SPORT DANS LES QUARTIERS »

La Ville de Quimper, en partenariat avec les structures socio-éducatives et associations sportives, a engagé depuis 1995 ce dispositif d'animation de proximité en direction des jeunes non intégrés dans des structures organisées (municipales ou associatives).

Le dispositif portait essentiellement jusqu'en 2009 sur le quartier de Penhars.

Avec le recrutement de deux nouveaux éducateurs, trois quartiers disposent actuellement d'un éducateur sportif référent (Penhars, Kerfeunteun, Moulin Vert / centre Ville).

Le quartier de Penhars bénéficie depuis septembre 2007 de l'intervention d'un animateur sportif à mi-temps, Aurélien Nicolas, dont le financement est pris en charge par l'Etat dans le cadre du DRE.

Si le PST préconisait le positionnement d'un animateur sportif par quartier (soit 4 quartiers), le contexte de restriction budgétaire et de rationalisation des moyens amène le service de l'animation à repenser son organisation pour mutualiser l'intervention des animateurs sur l'ensemble des quartiers.

L'ETAPS référent sur le quartier de Kerfeunteun intervient donc ponctuellement depuis novembre 2013 sur le quartier d'Ergué Armel, ce quartier ne disposant pas d'éducateur référent jusqu'à présent.

Nombre d'inscrits par quartier en 2013 :

- 218 pour Penhars dont 142 jeunes ne relevant d'aucune structure associative (MPT ou club)
- 239 pour Kerfeunteun dont 23 jeunes ne relevant d'aucune structure associative (MPT ou club)
- 78 pour Moulin Vert Centre Ville dont 52 jeunes ne relevant d'aucune structure associative (MPT ou club)
- 30 pour Ergué Armel dont 10 jeunes ne relevant d'aucune structure associative (MPT ou club)

Objectifs :

- développer la pratique sportive de jeunes fragilisés
- répondre à la demande d'activités sportives de jeunes qui ne se tournent pas spontanément vers les clubs

- permettre la mixité sociale dans les activités
- développer la pratique sportive en faveur d'un public féminin
- offrir aux jeunes des loisirs de qualité, notamment de pleine nature

Actions menées en 2013 :

- élargissement du partenariat avec de nouvelles associations sportives et les clubs de haut niveau (Quimper Volley Elite 29 et UJAP Basket)
- mise en place de temps de rencontre avec les parents avant l'accueil d'enfants sur des projets d'animation
- définition d'un plan de formation des ETAPS en vue d'assurer l'encadrement d'activités nécessitant un encadrement renforcé

Actions envisagées pour 2014 :

- rénover et mettre en place des équipements sportifs de proximité sur les quartiers : aménager des espaces conciliant activités sportives d'accès libre, détente et aires de jeux pour enfants
- lancer un appel à projets auprès des associations sportives avec pour objectifs de :
 - permettre l'inscription en club en cours d'année des enfants ciblés
 - « réserver » des places à ces jeunes lors du forum des clubs
- étudier la mise en place d'une politique tarifaire d'inscription aux activités
- créer un comité de pilotage entre élus et responsables des structures partenaires pour d'une part rendre le dispositif plus lisible à l'échelle de la ville et d'autre part mutualiser les moyens sur les actions éducatives (homogénéiser l'accès aux aides à l'inscription, optimiser l'intervention des ETAPS et animateurs sociaux sur l'ensemble du territoire, etc.)
- Engager les jeunes âgés de 16 à 17 ans dans des actions de formation (ex : découverte du milieu aquatique et du métier de maître nageur en vue d'une passerelle vers la formation BNSSA)
- Positionner les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) dans les projets éducatifs des quartiers
- Développer le lien social à travers les manifestations sportives
- Parvenir à une évaluation partagée avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs

7) Extrait du bilan « Sport dans les quartiers 2013 ».

Sport dans les quartiers à Penhars Bilan 2013 et projet d'animations 2014
--

Les objectifs du dispositif « sport dans les quartiers »

- Favoriser l'éveil à la pratique des A.P.S. et l'insertion sociale et associative
- Prise en compte des populations jeunes (6 - 18 ans) non intégrées dans les dispositifs d'animation organisés
- Favoriser la cohérence des actions menées sur les temps scolaires, péri et extra scolaires
- Utilisation du sport comme support privilégié d'une démarche inter-partenaire éducative et d'insertion

Objectifs stratégiques et opérationnels :

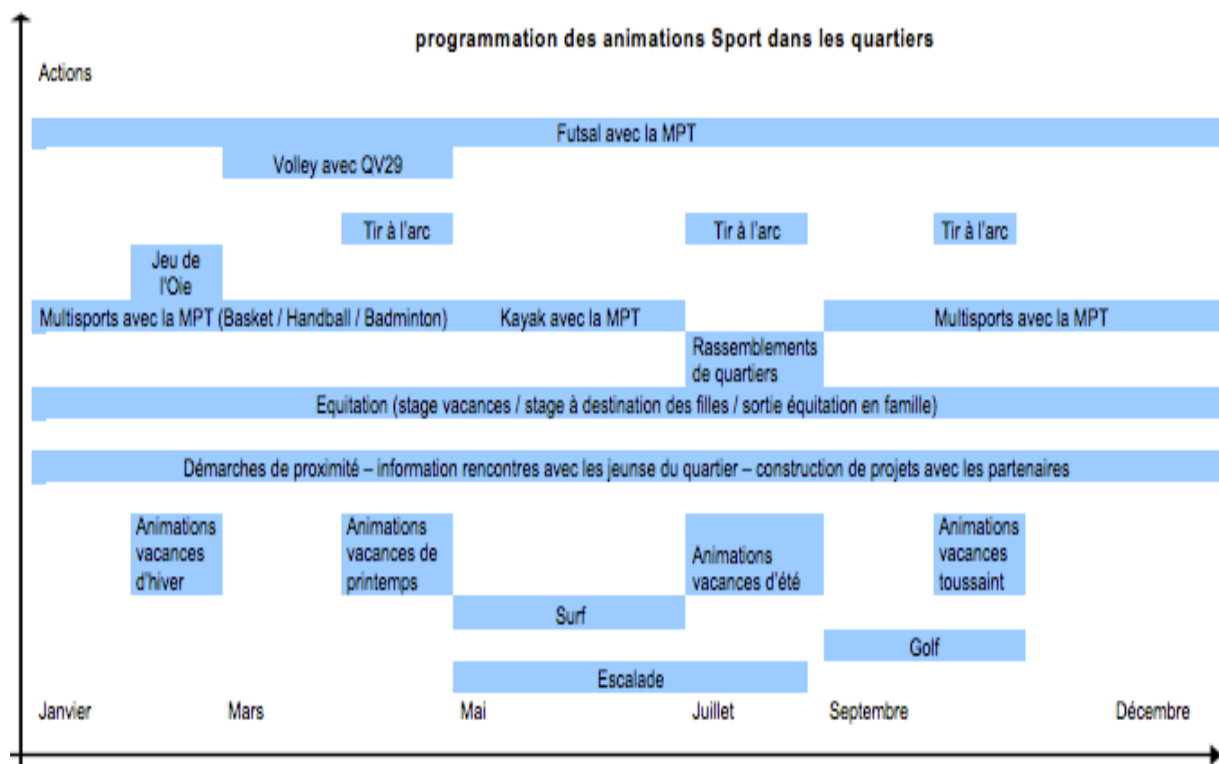
Objectifs stratégiques : Cf. doc. Diagsports

- Développer la pratique sportive de jeunes fragilisés.
- Répondre à la demande d'activités sportives de jeunes qui ne se tournent pas vers les clubs.
- Offrir aux jeunes des possibilités de loisirs de qualité.
- Permettre la mixité sociale dans les activités sportives.
- Lutter contre l'exclusion en amenant les jeunes vers les équipements sociaux et de loisirs.
- Améliorer le lien social.
- Favoriser l'activité sportive de jeunes qui se regroupent au niveau de certains lieux.
- Baisser le nombre de dégradations dans les quartiers et plus précisément sur les salles de sport.
- Améliorer les liens sociaux de territoire concerné (quartier ville...).
- Mettre en place des activités en consultant les acteurs du quartier, en mobilisant le quartier.

Objectifs opérationnels :

- Amener des jeunes fragilisés à pratiquer une activité sportive en club / Réussir à accueillir ces publics et les garder
- Développer qualités physiques au niveau des jeunes qui pratique une activité sportive
- proposer des actions spécifiques d'animation de proximité sur les temps extra-scolaires
- Cibler des activités susceptibles de répondre au mieux aux demandes de ce public « inorganisé »
- Tendre à l'intégration progressive de ce public dans les structures associatives et les dispositifs d'animation

I. Déroulement chronologique des animations :



II) Manifestations sportives ponctuelles (type rassemblement)

A - A destination des accueils de loisirs et MPT

Titre manifestation	Date ou période	objectifs	lieu	partenaires	Coût	Nbre de participants
Jeu de l'oie	27 Février		HDS Ergué	MPT Penhars, ALSH		80
Rassemblement volley	26/28 Février		HDS Penhars			36

B - A destination du public « sport quartier »

Titre manifestation	Date ou période	objectifs	lieu	partenaires	Coût	Nbre de participants
Rassemblement Penhars	22/23 Juillet	Animer le quartier, informer les jeunes, rencontrer les familles, rassembler les partenaires	Plaine de Kerlan Vian	Foot américain cirque et club de Hockey	Presta cirque 180€	51
Animations volley QV29	26 Février	Découverte du volley. Rencontre avec des joueuses pro.	Max Jacob	Quimper Volley 29	Gouter 50€*	18
Equitation en famille	31 Octobre	Action parentalité.	UCPA, rte de Benodet	UCPA	Encadrement 312€ + transport 123€	65
Forum des clubs	7 Septembre	Favoriser la passerelle avec les clubs	Creac'h gwen	DRE		8
total					665€	142

*Régie sport dans les quartiers

III) Bilan chiffré

Type de public *au 26 novembre* (hors animations pour ALSH)

	6-9 ans	10 – 13 ans	14-17 ans	total
Nbre de jeunes différents	64	108	46	218
Nbre de garçons	36	78	35	149
Nbre de filles	28	30	11	69

Commentaires :

La présence des filles se fait essentiellement sur des activités bien précises : équitation, golf et tir à l'arc
Sur les animations Futsal, 100% des participants sont des garçons

Passerelles vers structures partenaires :

Nbre de jeunes ne relevant d'aucune structure type	Passerelle vers autre structure type MPT, association sportive
RAS	4

Commentaires :

1 jeune en adhesion au club de kayak
1 jeune en adhesion au club d'escalade
2 filles pour achat de 10 séances de surf

Activités mises en place

Activité	Nbre de séances	Nbre de séances individuelles	Nbre de jeunes différents	Nom d'un partenaire éventuel
Futsal - football	21	492	86	MPT
Multisports (MPT)	15	146	47	MPT
Multisports (Centre Social)	13	40	18	Centre Social
Equitation	26	123	34	UCPA
Volley	3	36	18	QV 29

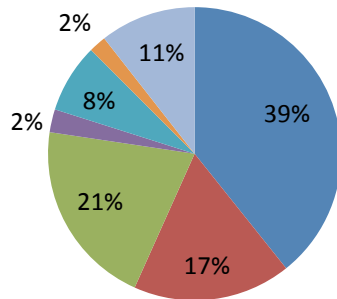
Tir à l'arc	6	55	40	Archers de l'Odet
Escalade	14	72	12	GDO
Kayak	6	87	17	CCKQC
Surf	5	31	8	ESB
Cirque + Hockey + Foot US	2	59	51	BAF
Total	111	1141		

IV) Budget

Animations	Financement direction du sport	Subvention CUCS
Equitation avec le centre équestre de l'UCPA	3 711,00 €	2000
Kayak avec le CCKQC	1 648,01	1000
Escalade avec les GDO	1 951,44	1000
Golf avec Association de kerbernez	240,00	100
Surf avec ESB 29	720,00	500
Cirque avec BAF	180,00	100
Achat de matériel	1 000,00	700
Total :	9 450,45 €	5 400 €

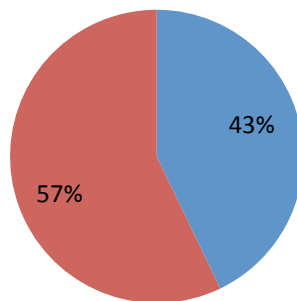
répartition budgétaire 2013

■ Equitation ■ Kayak ■ Escalade ■ Golf ■ Surf ■ Cirque ■ achat matériel

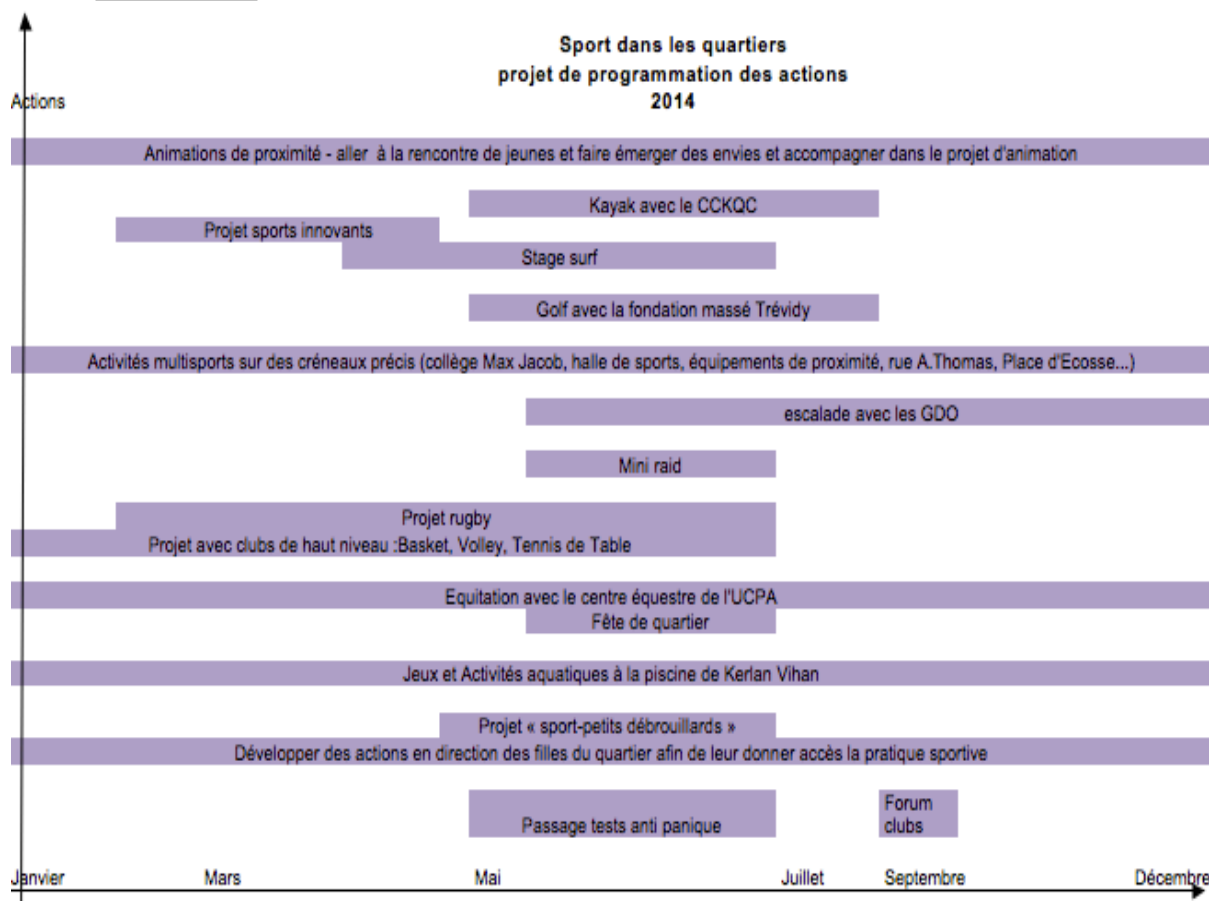


répartition des financements

■ Direction sport ■ CUCS



V. Perspectives 2014 :



Actions "Sports Quartier" 2014

Type d'action	Financement ville Direction du sport	Subvention CUCS demandée	Financement ville - CCAS	Subvention CUCS demandée	Public	Séances - Nbre participants	Période	Partenaires à mobiliser	Remarques
1- Kayak avec le CCKQC - encadrement	1600,00 €	1000,00 €			jeunes 10-14 ans	8 séances 8j/s	Mai - Juin (en soirée)	DRE Clubs	séance finale en challenge inter quartiers en kayak surf
3- Stage de surf - prestation encadrement	700,00 €	300,00 €			Jeunes 14-17 ans	8 séances 8j/s	Mai/juin	MPT	Séances initiation à la pointe de la Torche
4- Golf avec le Fondation Massé Trévidy, prestation encadrement	700,00 €	300,00 €			jeunes et parents	8 séances 8j/s en initiation et 15j+a/s "pique nique"	Juin - Juillet - Août	Centre social DRE Fondation Masse Trevidy	travail autour de la parentalité par la mise en place d'animation pique nique/golf (sortie à la journée)
5- Escalade avec les GDO en étoile sur le Finistère, prestation encadrement	1000,00 €	500,00 €			jeunes 10-14 ans	10 séances 12j/s	Juillet - Août	DRE	Initiation/découverte de l'activité escalade

6- Projet avec les clubs de haut niveau	300,00 €	- €			jeunes 6-14 ans	150 j/s pour les événements ponctuels	de février à mai (événements ponctuels et accès aux spectacles sportifs)	Quimper volley MPT de Quimper ALSH Prévention Centre Social Ecole Tournante Mercredis Sportifs	Initiation/découverte de l'activité volley, basket, tennis de table temps de rassemblement inter quartiers stages de 3 jours déplacement sur un match Pro à Quimper présence des sportifs Pro sur les animations
7- Animations de proximité (achat de matériel) -	1 000,00 €	500,00 €			jeunes 6-14 ans	1 à 2 s/sem effectifs très variable	Toute l'année	Centre social Prévention MPT DRE CDAS	sur les équipements sportifs de proximité (place d'Ecosse, Kerjestin, pencalet, Roussillon...)
8- animation « sport-petits débrouillards »	300,00 €	100,00 €			Jeunes 12-17 ans	6 j/s	Printemps	MPT DRE	Projet de bateaux en cartons – sciences et sport
11- Equitation avec l'UCPA équitation :	3000€	2000 €			Adultes + enfants	plus de 100 personnes concernées	Vacances scolaires	Centre social Kermoyan MPT Penhars DRE	
12- Développer les animations à l'intention des jeunes filles du quartier	500€	300€			14-17 ans	projet à définir	à définir	MPT, service de prévention, CADS	sans doute qu'une action autour du fitness ou de la danse aurait du sens
14- Organisation, avec le personnel « piscine », de séances « passage du test anti panique » afin de faciliter l'accès aux pratiques nautiques		- €			9-17 ans	60	2 à 3 journées	MPT, ALSH, Piscines Quimper Co	Prise en charge des passages de test par le personnel piscine
15- Développer les pratiques aquatiques	1000€	400€			9-14 ans	10s / 30j	Vacances scolaires	MPT, DRE, CDAS	Activités en piscine sur des pratiques ludiques, puis en mer ou rivière
Total	10100,00 €	5 400,00 €							

12) Table des matières :

Sommaire	2
Remerciements.....	3
I) Contextualisation.....	4
1) Le choix du stage, négociations :	4
2) Les modalités de sa négociation :	5
3) La Mission :	6
4) Les premières impressions :	7
II) La ville de Quimper	8
1) La Commune de quimper :	8
2) Le territoire prioritaire de Penhars - Kermoysan :	9
3) Définition d'une collectivité territoriale :	11
III) Le Sport à Quimper	14
1) Définition d'une direction des sports :	14
2) Détails et organigramme des agents du service des sports de la ville de Quimper :	16
A) La répartition des tâches :	18
B) Dépenses et Recettes :	20
3) Patrimoine et paysage sportif Quimpérois :	21
4) Le projet sportif territorial de Quimper :	22
5) Le service d'animation sportive à Quimper :	23
A) Les agents du service d'animation sportive :	23
B) Les différents dispositifs :	26
IV) Le sport et les territoires prioritaires	28
1) L'organisation du sport en France :	28
2) Le sport outil d'éducation :	30
3) Le Sport outil d'intégration :	33
4) La pratique sportive dans les quartiers prioritaires :	34
5) Problématique :	37
6) Le dispositif Sport dans les quartiers à Quimper.	38
A) Présentation :	38
B) Les budgets du dispositif Sport dans les quartiers.	39
C) Historique et Evolution de Sport dans les quartiers.	40
D) Historique du mouvement des éducateurs sportifs sur le dispositif sport dans les quartiers :	43
E) Les principaux partenaires dans le cadre du dispositif sport dans les quartiers sur Penhars – Kermoysan :	44
V) Méthodologie	46
1) Présentation de la méthodologie :	46
2) L'évaluation d'une politique publique :	52
VI) Résultats et Analyses	55
1) L'organisation et la mise en place du dispositif.....	55
2) La communication interne et externe du dispositif.....	63

3) Lisibilité et légitimité du dispositif.....	69
4) Discussion des résultats et limites méthodologiques:.....	71
VII) Conclusion et préconisations.....	74
VIII) Annexes.....	79
1) Résumé :	79
2) Bibliographie :	80
3) Glossaire :	82
4) Bilan partagé avec le CDAS :	83
5) Bilan Partagé avec le Service de Prévention Spécialisé :	85
6) Extrait du Rapport de la ville 2013 :	87
7) Extrait du bilan « Sport dans les quartiers 2013 ».	89
8) Entretien avec le coordonnateur du dispositif Sport dans les quartiers :	Erreur ! Signet non défini.
9) Entretien avec la responsable du Dispositif de Réussite Educative.....	Erreur ! Signet non défini.
10) Entretien avec l'animateur sportif de la Maison Pour Tous de Penhars.	Erreur ! Signet non défini.
11) Entretien avec la personne responsable du secteur Socio-culturelle, et référente concernant le PEL.	Erreur ! Signet non défini.
12) Table des matières :	96